



**Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime**  
**Observatoire Economique et Social des Pêches**  
**(OESP)**



# **Rapport annuel des statistiques de pêche en Mauritanie**

**2018**  
année





## Observatoire Economique et Social

Créé par arrêté N ° 265 du 09 avril 2018

L'Observatoire Economique et Social des Pêches est chargé, en particulier, de:

- Mettre en place un mécanisme permanent de suivi économique et social du secteur des pêches;
- Définir un cadre réglementaire et institutionnel permettant d'assurer le suivi et l'évaluation socio-économique du secteur des pêches et de ses performances;
- Elaborer des cahiers de charges en partenariat dans le cadre de partenariat avec les producteurs et les utilisateurs des données du secteur;
- Assurer la publication régulière des notes de conjoncture et des rapports sur les performances du secteur de la pêche et sa contribution à l'économie nationale;

### Composition du Comité technique de l'Observatoire Economique et Social des Pêches

#### **Président:**

Secrétaire général du ministère de la pêche et de l'économie maritime

#### **Membres:**

- Le Commandant de la Garde Côtes Mauritaniennes;
- LE Directeur Général de l'Exploitation des Ressources Halieutiques;
- Le Directeur de la Marine Marchande;
- Directeur de l'Aménagement des Ressources Halieutiques et des Etudes;
- Le Directeur de Développement et de Valorisation des produits de Pêches;
- Le Directeur de la Pêche Continentale et de la Pisciculture;
- Directeur de la Programmation et de la Coopération;
- Un représentant de l'IMROP;
- Un représentant de l'OISPA;
- Un représentant de la Société Mauritanienne de Commercialisation des Poissons (SMCP);
- Un représentant du Ministère Chargé de l'Economie;
- Un représentant de la Banque Centrale de Mauritanie;
- Le Coordonnateur du PRAO;
- Un représentant de l'Office National des Statistiques (ONS);
- Un représentant de la Confédération Nationale du Patronat Mauritanien;

### Equipe de travail de l'Observatoire Economique et Social des Pêches

**Coordinateur :** Abderahmane Boujemaa

**Responsable des statistiques et des recherches:** Dadah Ahmed Babou

#### **Experts:**

- Mohamed Lemine Abdel Hamid, économiste
- Ahmedou Mohamed El Moustapha, expert halieute

En plus du personnel d'appui de l'OESP.



# Table des matières

Tableaux	4
Figures	5
Introduction	6
1. Potentiel	12
1.1. Captures admissibles par pêcherie	12
1.2. Exploitation des quotas	12
2. Droits d'usage	10
2.1 Droits de concession par pêcherie	10
2.2. Concessions par segment	11
3. Captures réalisées	12
3.1. Captures par segment	12
3.2. Composition des captures hauturières et côtières	12
3.3. Captures artisanales	13
4. Exportations des produits de la pêche	15
4.1. Volume des exportations	15
4.1.1. Evolution interannuelle des exportations en volume	15
4.1.2. Ventilation des exportations en volume par produits	16
4.2. Valeurs des exportations	21
4.2.1. Variation interannuelles de la valeur des exportations	21
4.2.2. Valeurs des exportations des principaux produits	23
4.3. Retenues à l'exportation	24
5. Prix des principales espèces	25
6. La valorisation des produits	26
7. Emploi du secteur	27
7.1. Emploi à bord par segment	27
7.2. Emploi à bord national et étranger	27
8. Recettes publiques du Secteur	28
9. Les recettes en devises	29
10. La valeur ajoutée	30
11. La consommation du poisson	30
2. Espèces dominantes	34
3. Barrage Foug Gleita	35
Conclusion	36
Annexe 1. Prix moyens des principales espèces commercialisées (MRO/KG)	37
Annexe 2 Glossaire des produits exportés	37
Annexe 3. Localisation des principaux plans d'eau à potentiel de pêche et de pisciculture	38
Acronymes	39
Définitions	40
Les données utilisées et leurs sources	41

## Tableaux

Tableau 1.	Potentiel permissible par pêcheurie	8
Tableau 2.	Nombre de concessions par pêcheurie	9
Tableau 3.	Nombre de concessions par segment et par pêcheries	10
Tableau 4.	Captures totales annuelles par segment (T)	11
Tableau 5.	Pourcentage des contributions par pêcheurie	12
Tableau 6.	Quantités des produits exportés (T)	15
Tableau 7.	Valeurs des exportations des principaux produits : Source Douanes	22
Tableau 8.	Evolution des usines agréées et des capacités de stockage	26
Tableau 9.	Emploi à bord par segment	27
Tableau 10.	Nombre de marins nationaux et étrangers	28
Tableau 11.	Recettes de 2018 par rubrique	29
Tableau 12.	Evolution des recettes du secteur des pêches	29
Tableau 13.	Evolution des recettes en devises, issues de l'exportation des produits halieutiques	30
Tableau 14.	Evolution de la valeur ajoutée de l'activité des pêches (millions MRO)	30
Tableau 15.	Evolution des volumes de poisson distribués par la SNDP (par Kg)	32
Tableau 16.	Espèces abondantes dans la zone du fleuve	34

## Figures

Figure 1.	Quotas exploités par pêcherie _____	8
Figure 2.	Concessions par pêcherie _____	9
Figure 3.	Nombre de concessions par pêcherie _____	9
Figure 4.	Concessions par segment et par pêcherie _____	10
Figure 5.	Captures totales par segment de pêche _____	11
Figure 6.	Captures industrielles par pêcherie _____	11
Figure 7.	Contribution saisonnière des deux sous segments de la pêche artisanale _____	12
Figure 8.	Zones et sites de débarquement du littoral mauritanien _____	13
Figure 9.	Evolution des Quantités exportées par type de produit _____	15
Figure 10.	Quantités exportées par destination _____	16
Figure 11.	Exportations par produit et destination _____	16
Figure 12.	Exportations mensuelles par produit de pêche _____	17
Figure 13.	Exportations mensuelles par destination _____	17
Figure 14.	Exportations mensuelles des céphalopodes _____	17
Figure 15.	Ventilation des exportations mensuelles par principaux pays _____	18
Figure 16.	Exportations mensuelles du congelé par destination _____	18
Figure 17.	Exportation du congelé par principaux pays _____	19
Figure 18.	Exportations de la farine et d'huile de poisson par destination _____	19
Figure 19.	Exportation de la farine et huile par principaux pays _____	20
Figure 20.	Exportations des espèces pélagiques _____	20
Figure 21.	Quantités des autres exportations par destination _____	21
Figure 22.	QUantités des autres exportations par mois _____	21
Figure 23.	Valeurs des exportations par type de produit _____	22
Figure 24.	Valeurs des exportations par destination _____	23
Figure 25.	Valeurs des exportations par produit et par destination _____	23
Figure 26.	Valeurs des exportations des céphalopodes pour les principaux pays destinataires	24
Figure 27.	Valeurs des exportations des produits congelés pour les principaux pays	24
Figure 28 :	Valeurs des exportations farine et huile pour les principaux pays _____	24
Figure 29.	Valeurs des retenus sur les exportations par type _____	25
Figure 30.	Importance de valeur et quantité des exportations _____	25
Figure 31.	Emploi à bord par segment _____	27
Figure 32.	Nombre de marins embarqués nationaux et étrangers _____	28
Figure 33.	Répartition des recettes du Secteur _____	29
Figure 34.	Evolution des quantités distribuées par la SNDP _____	31

# Introduction

La Mauritanie dispose d'une façade maritime parmi les plus poissonneuses au monde et une Zone Economique Exclusive (ZEE) qui s'étale sur plus de 750 km de long et 200 miles nautiques de large.

Le secteur des pêches constitue un des principaux piliers de l'économie nationale en raison de sa contribution aux équilibres macroéconomiques du pays, de sa dynamique de croissance et de son apport dans la création d'emplois et à la sécurité alimentaire. Il a connu, depuis 2014, une réforme qui a conduit à la Stratégie Nationale de Gestion Responsable pour un Développement Durable de la Pêche et de l'Economie Maritime pour la période 2015 - 2019.

Les ressources halieutiques nationales sont exploitées par trois segments à savoir : le segment hauturier, le segment côtier et le segment artisanal. Ce dernier est réservé exclusivement aux pêcheurs nationaux, de même que la pêcherie de poulpe est réservée aux flottes nationales (artisanale, côtière et hauturière).

Le mode d'accès à la ressource se caractérise par une gestion de pêche introduisant un système d'accès fondé sur les mécanismes de quotas. Ce mode de gestion impose un suivi rapproché et régulier permettant de rendre compte à tout moment de l'évolution des prélèvements de la ressource et l'état de l'exploitation des quotas individuels et globaux.

De ce cadre, il a été retenu, entre autres, d'asseoir une fonction de pilotage stratégique à travers, parmi d'autres, la mise en place de l'Observatoire Economique et Social des Pêches (OESP). Il a pour mission principale de mettre en place un dispositif permanent pour le suivi et l'évaluation des activités du secteur ainsi que la publication périodique de rapports annuels sur les statistiques et des bulletins périodiques d'Informations et d'Analyse, dans le but de rendre disponible, en temps opportuns, les informations pertinentes pour toute fin utile.

Le présent rapport, qui constitue la deuxième publication des rapports annuels des statistiques de pêche au titre de l'année 2018, a pour objectif de donner un aperçu sur les principaux indicateurs du secteur des pêches en Mauritanie.

Il est structuré en deux parties :

- (i) La 1ère partie est consacrée à la pêche maritime ;
- (ii) La seconde est réservée à la pêche continentale.

Rapport annuel des statistiques  
Observatoire Economique et Social des Pêches(OESP)

# Première partie: Pêche Maritime



# 1. Potentiel

## 1.1. Captures admissibles par pêcherie

Le cadre juridique de gestion de la ressource vise essentiellement à contribuer à préserver la ressource en limitant le niveau d'extraction au potentiel permisible afin de permettre un renouvellement des stocks, à travers une gestion durable de nos ressources halieutiques. Pour ce faire, un taux admissible des captures (TAC), déduit du MSY, est déterminé annuellement par l'institution nationale chargée de la recherche océanographique, pour les

différentes pêcheries. A cet effet, un droit d'accès à la ressource est concédé pour extraire une quantité déterminée (quota) pour une pêcherie définie et dans le cadre d'une zone délimitée suivant le segment de pêche. Dans ce cadre, un quota est attribué aux concessionnaires, en fonction de l'état de la ressource ciblée et du niveau d'investissement consentis, de manière à assurer une continuité de l'activité des flottilles nationales de pêche

Tableau 1. Potentiel permisible par pêcherie

	MSY	TAC
CEPHALOPODES	39 230	32 230
CREVETTES	4 900	4 900
DEMERSAUX	87 000	87 000
MERLU	13 200	13 200
PELAGIQUES	1 246 000	1 246 000
CRABES	400	400
THON	24 000	24 000
LANGOUSTE ROSE	500	500
PRAIRES	350 000	350 000
<b>Total (tonnes)</b>	<b>1 765 230</b>	<b>1 758 230</b>

Source : DARE, IMROP

## 1.2. Exploitation des quotas

Le taux global d'exploitation des quotas attribués en 2018 est de 90%. Ce taux est supérieur à celui enregistré en 2017 (77%). Les quotas de langouste et de crevettes attribués ont été exploités à 100%. Le taux d'exploitation le plus faible est enregistré chez les thonidés à hauteur de 69% suivi des crabiers à 75%. Un taux moyen est observé pour les céphalopodes, les démersaux et les pélagiques autour de 90%.

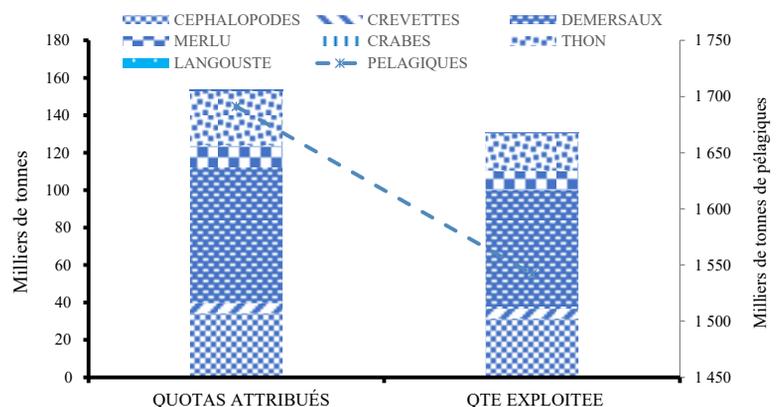


Figure 1. Quotas exploités par pêcherie

## 2. Droits d'usage

### 2.1. Droits de concession par pêche

En 2018, 12998 concessions ont été octroyées contre 11105 en 2017 (soit une augmentation de 17% par rapport à 2017) et 10484 concessions en 2016 (soit une augmentation de 24% par rapport à 2017). Les concessions céphalopodières dominent largement, suivies des démersaux et des pélagiques en troisième position. D'autres pêcheries regroupées sous la rubrique « autres » telles que les crevettes, la langouste, les mollusques et crabes de fond sont présentes également. Les concessions démersales sont en constante régression, ceci pourrait s'expliquer une regain d'une partie de cette flotte à la pêche céphalopodières en constante évolution.

La tendance constatée en 2017 est maintenue en 2018 notamment en ce qui concerne les flottes pélagiques (+83%) et céphalopodes (+17%) ainsi que la diminution des démersaux (-21%). Ainsi, les concessions des pélagiques sont passées de 2134 en 2017 à 3900 en 2018 et les céphalopodes de 5 557 en 2017 à 6 489. Au contraire, les concessions des démersaux ont connu une chute de -10% passant de 3559 en 2016 à 3197 en 2017 et à 2511 en 2018. La diminution concerne également la rubrique «autres pêcheries», notamment les concessions de crevette passant de 21 en 2017 à une concession en 2018 et les langoustes

passant de 81 en 2017 à 51 en 2018 soit une diminution de -37%. La chute enregistrée dans la rubrique «autres mollusques » est de -64% passant de 107 en 2017 à 38 en 2018. Globalement la rubrique « Autres pêcheries » a connu une chute de -55% en 2018 comparée à 2017.

Tableau 2. Nombre de concessions par pêche

	2016	2017	2018
Pélagiques	1717	2134	3900
Céphalopodes	4972	5557	6489
Démersaux	3559	3197	2511
Autres	236	217	98
<b>Total</b>	<b>10484</b>	<b>11105</b>	<b>12998</b>

Source : DARE

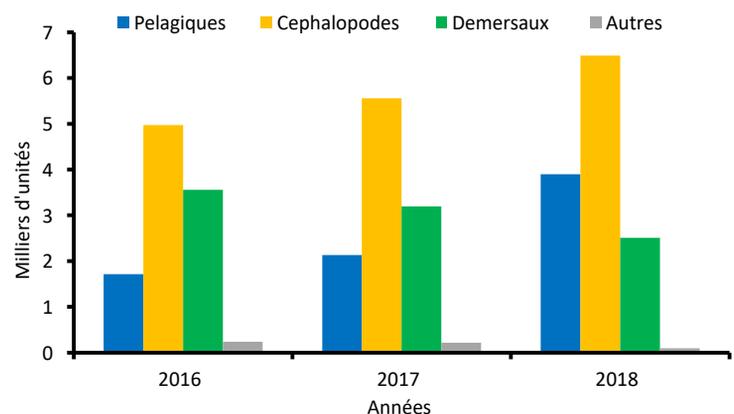


Figure 2. Concessions par pêche

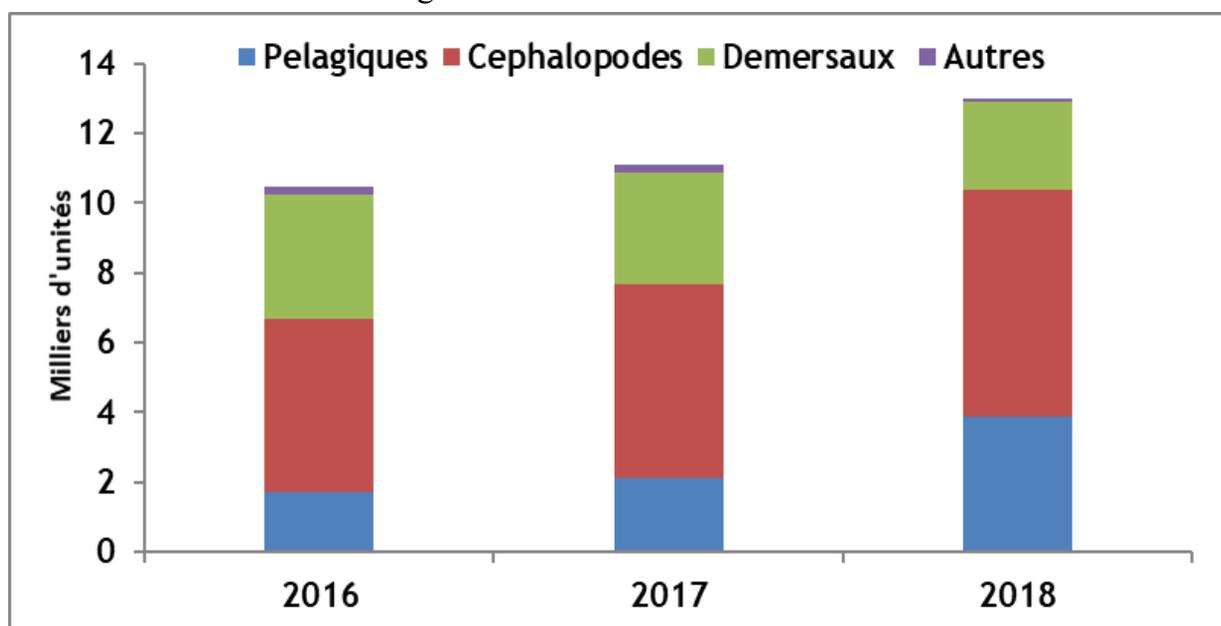


Figure 3. Nombre de concessions par pêche

## 2.2. Concessions par segment

Les concessions du segment artisanal continuent de dominer largement. Le nombre de concessions artisanales a enregistré en 2018 un nombre total de 12 736 contre 10 843 en 2017 soit une augmentation de 18%. La pêche côtière a connu une chute de -45% passant de 265 en 2017 à 145 concessions en 2018. Cette chute drastique concerne plutôt la pêcherie pélagique de ce segment qui a chuté de 192 à 63

entre 2017 et 2018. Cette chute pourrait être liée au processus de révision du zonage entamée depuis 2017 et probablement un report d'une partie du segment 2 vers le segment 3 (hauturier).

Concernant la pêche hauturière, les concessions sont passées de 92 en 2017 à 117 en 2018 soit une augmentation de l'ordre de 27%.

Tableau 3. Nombre de concessions par segment et par pêcheries

	2016			2017			2018		
	PA	PC	PH	PA	PC	PH	PA	PC	PH
<b>Pélagique</b>	1 586	130	1	1 941	192	1	3 836	63	1
<b>Céphalopode</b>	4 933	12	27	5 499	13	45	6 419	15	55
<b>Poissons démersaux</b>	3 501	31	27	3 120	40	37	2 438	30	43
<b>Autres</b>	211	17	8	188	20	9	43	37	18
<b>Total</b>	10 231	190	63	10 748	265	92	12 736	145	117
<b>Total général</b>	<b>10 484</b>			<b>11 105</b>			<b>12 998</b>		

Source : DARE

### 2.2.1 Segment artisanal

Les concessions céphalopodières du segment artisanal totalisent 50% en 2018 contre 51% en 2017, elles ont connu, néanmoins, une augmentation de 17% en 2018 par rapport à 2017. Les concessions des petits pélagiques occupent la deuxième position, elles ont presque doublé en 2018 comparée à 2017 passant de 1941 à 3836 concessions. Les concessions des poissons démersaux quant à elles ont connu une chute de l'ordre de -77% passant de 3120 en 2017 à 2438 en 2018. Les autres pêcheries ont chuté également de -22% passant de 188 en 2017 à 43 en 2018.

### 2.2.2. Segment côtier :

Les concessions des petits pélagiques et des poissons démersaux, du segment côtier, ont connu une régression, respectivement, de -67% et -25%. Par contre, les céphalopodes ont augmenté de deux concessions passant ainsi de 13 concessions en 2017 à 15 concessions en 2018, ce qui équivaut à une augmentation de 15%.

### 2.2.3. Segment hauturier :

Une augmentation globale de 27% est observée pour ce segment, elle est imputée, essentiellement, à l'augmentation constatée pour les concessions des céphalopodes de l'ordre de 22%, celles-ci sont passées de 45 concessions en 2017 à 55 en 2018. Les concessions des poissons démersaux ont contribué largement à cette augmentation passant de 37 à 45 de 2017 à 2018. La rubrique « autres » a doublé en 2018 (de 9 à 18) et les petits pélagiques sont restés limités à une seule unité.

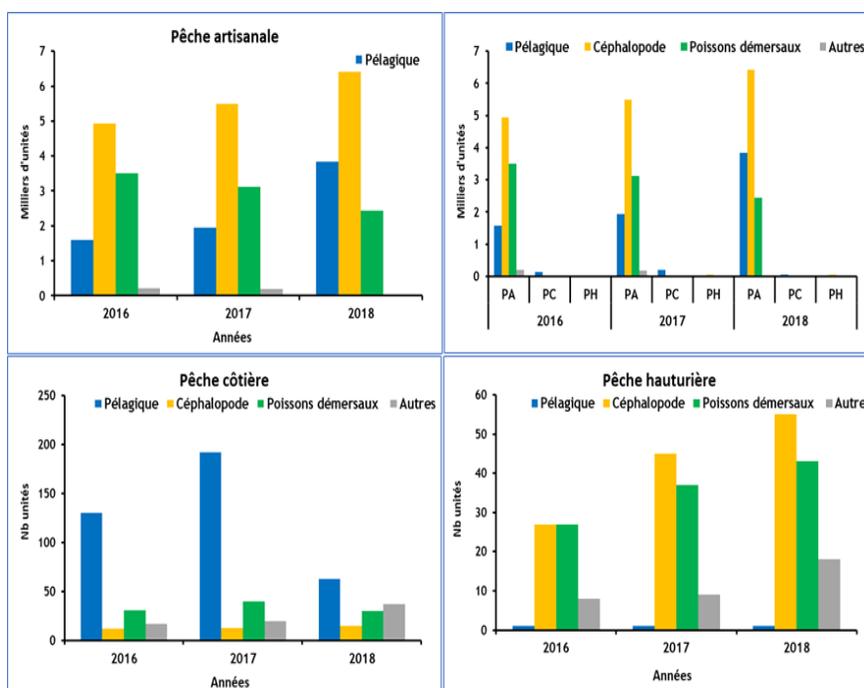


Figure 4. Concessions par segment et par pêcherie

### 3. Captures réalisées

#### 3.1. Captures par segment

En 2018, les captures globales réalisées dans la ZEEM ont atteint plus d'un million cinq cent trente mille tonnes. Elles ont continué à suivre la même tendance à la hausse constatée les dernières années. L'augmentation de 2018 comparée à 2017 représente 42%. L'accroissement des captures sur les cinq dernières années de 2014 à 2018 est de 69%. Une légère diminution (de 7%) a été constatée en 2015 par rapport à 2014. En 2016, les captures ont franchi la barre d'un million de tonnes en atteignant 1.103.550 tonnes avant de baisser légèrement (de 2%) en 2017 pour atteindre un niveau de 1.082.823 tonnes. Cette dernière diminution est imputée aux captures artisanales cependant compensées, en partie, par la pêche hauturière. Cette tendance globale à la hausse est d'autant plus prononcée pour la pêche hauturière et côtière malgré la baisse des captures de ce segment de -21%, constatée en 2015 par rapport à 2014.

La tendance à la hausse des captures de la pêche hauturière reste prononcée en 2018. En effet, les

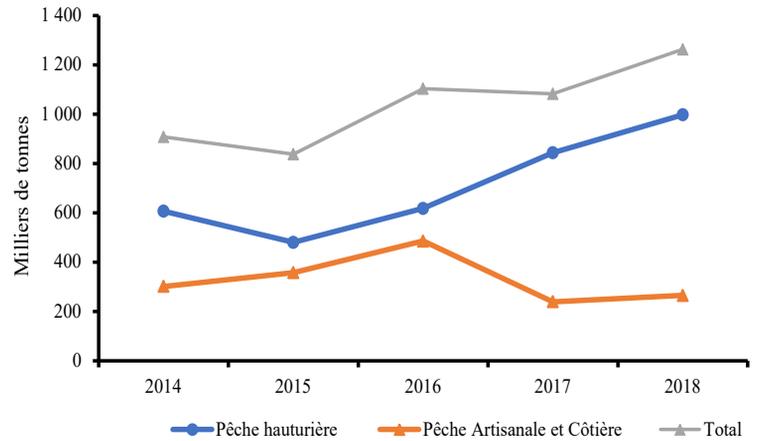


Figure 5. Captures totales par segment de pêche

captures de cette flotte ont atteint en 2018 près d'un million deux cents soixante mille tonnes soit une augmentation de 50% en 2018 comparée à 2017.

Le volume des captures de la pêche artisanale et côtière piroguière a atteint 270 mille tonnes ce qui représente 18% des captures totales. Notons que depuis 2017, les captures de la flotte côtière, hors sennes tournantes, sont regroupées avec celles de la pêche hauturière. Ceci résulte de la mise en place d'un journal de pêche, géré par la GCM, pour ce segment.

Tableau 4. Captures totales annuelles par segment (T)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Pêche hauturière et Côtière</b>	285 117	606 746	480 315	617 833	843 542	997 624
<b>Pêche Artisanale</b>	251 427	301 539	357 351	485 717	239 281	264 900
<b>Total</b>	<b>536 544</b>	<b>908 285</b>	<b>837 666</b>	<b>1 103 550</b>	<b>1 082 823</b>	<b>1 262 525</b>

Source : DARE

#### 3.2. Composition des captures hauturières et côtières

La composition spécifique des captures permet de constater l'importance des espèces de petits pélagiques qui contribuent, à elles seules à hauteur de 95% des captures

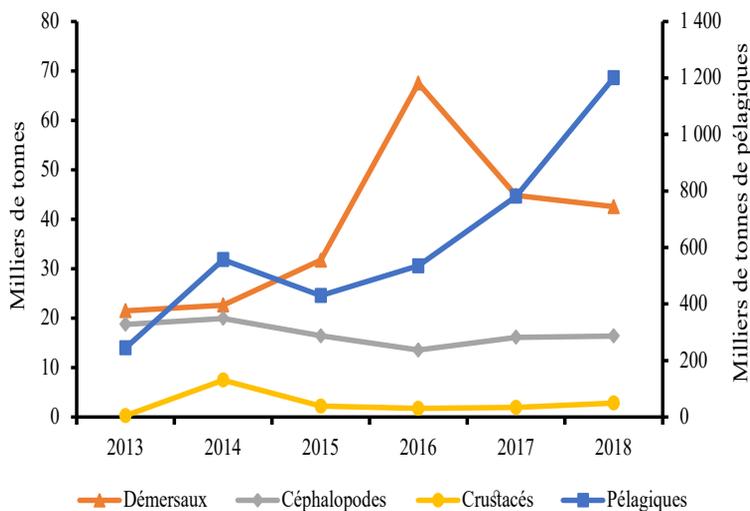


Figure 6. Captures industrielles par pêcherie

totales de la pêche hauturière en 2018.

Les espèces démersales qui constituaient 5% des captures en 2017, ont régressé à un niveau de 3.4% en 2018. La capture de ces espèces a continué la chute constatée en 2017 à un rythme moins important avoisinant -5%.

Les céphalopodes sont restés relativement stables à un niveau proche de 16000 tonnes. Leur contribution a régressé à 1.3% au vu de l'augmentation des captures totales.

Concernant les captures des crustacés, malgré la diminution de leur contribution dans les captures totales, une importante hausse dans les captures, de l'ordre de 2842 tonnes, est constatée en 2018 comparée à 2017 ce qui représente une augmentation de l'ordre de 46%. La contribution de cette pêcherie dans les captures totales reste globalement très faible.

Tableau 5. Pourcentage des contributions par pêcherie

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Pélagiques	86%	92%	90%	87%	93%	95%
Démersaux	7,5%	3,7%	6,6%	10,9%	5,3%	3,4%
Céphalopodes	6,6%	3,3%	3,4%	2,2%	1,9%	1,3%
Crustacés	0,1%	1,2%	0,5%	0,3%	0,2%	0,2%

### 3.3. Captures artisanales

Conformément à la segmentation utilisée par l'IMROP, dans le cadre de son Système de Suivi de la Pêche Artisanale et Côtière (SSPAC), le littoral mauritanien est décomposé en cinq zones à savoir : Nord (Nouadhibou et Legouera), PNBA (Parc National du Banc d'Arguin), Centre (du sud de Mamghar au Nord de Nouakchott), Nouakchott et Sud (du sud de Nouakchott jusqu'à N'Diogo).

Selon les statistiques du SSPAC de 2018 près de 36% des captures de la pêche artisanale sont issues de la pêche des senneurs artisanaux contre 64% débarquées par la

pêche artisanale hors senneurs (non côtière).

La contribution de chaque sous-segment de la pêche artisanale à la capture totale varie selon la saison. Le pic des captures est enregistré au mois de décembre pour les deux sous-segments, il est de 24% pour la pêche artisanale et de 16% pour la pêche côtière piroguière. Hormis décembre, la contribution de la pêche côtière piroguière présente une variation saisonnière relativement stable alors que celle de la pêche artisanale augmente considérablement pendant la saison chaude (mai à août).

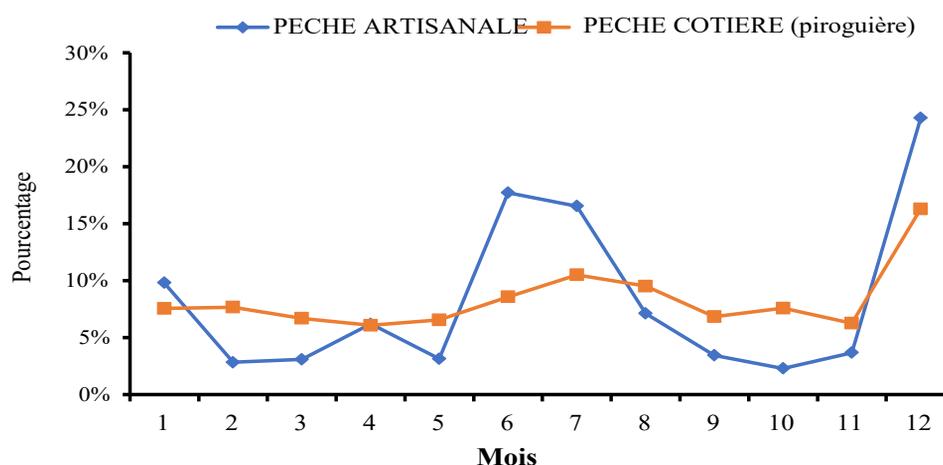


Figure 7: Contribution saisonnière des deux sous-segments de la pêche artisanale

La composition spécifique des débarquements de la pêche artisanale côtière fait état d'une dominance très nette de petits pélagiques, ils représentent environ 86% de la capture totale (56% des sardinelles et 30% et de l'éthmalose). Le mullet noir vient en troisième avec une contribution de l'ordre de 6%. Le poulpe représente environ 1%. D'autres espèces sont présentes également et représentent 7% de la capture totale.

Espèce	Pourcentage de contribution
Sardinelles	56%
Ethmalose	30%
Mulet noir	6%
Poulpe	1%
Autres	7%



Figure 8. Zones et sites de débarquement du littoral mauritanien

## 4. Exportations des produits de la pêche

### 4.1. Situation des marchés mondiaux des principaux produits exportés par la Mauritanie

#### 4.1.1 Les céphalopodes

Les stocks de poulpes et de calamars semblent être en baisse dans toutes les pêcheries mondiales. En conséquence, les prix ont commencé à augmenter et ils vont continuer à augmenter d'avantage. La guerre commerciale qui se développe entre les États-Unis d'Amérique et la Chine contribue également aux problèmes.

##### 4.1.1.1 Poulpe

Il y avait un manque de poulpe sur le marché mondial au printemps de cette année. Les débarquements au Maroc et en Mauritanie ont été faibles. Le manque de fournitures a fait grimper les prix.

Les prix du poulpe sur les marchés mondiaux ont été très élevés récemment. En avril 2018, les prix sur le marché américain avaient augmenté de 28% par rapport à 2016, selon l'exportateur espagnol Discefa. Les prix des poulpes marocains congelés à bord ont atteint 17,00 USD par kg pour la taille T1.

Les importations japonaises de poulpe au premier trimestre de 2018 se sont chiffrées à 8 900 tonnes, soit une légère hausse par rapport à 2017. Le Maroc et la Chine ont connu une réduction des expéditions au Japon, tandis que le Viet Nam a connu une augmentation.

Les importations coréennes de poulpe sont en déclin depuis quelque temps, mais au cours des trois premiers mois de 2018, la tendance s'est stabilisée. Les importations au cours de cette période en 2018 se sont élevées à 16 400 tonnes, soit 4,5% de moins qu'en 2017.

##### 4.1.1.2 La seiche et le calamar

La Chine a exporté 12 pour cent de plus de calamars et de seiches au cours des trois premiers mois de 2018 par rapport à la même période en 2017. Le total des exportations s'est élevé à 131 100 tonnes. Les principaux marchés étaient la République de Corée, le Japon et la Thaïlande. Les importations chinoises des mêmes produits sont restées stables. Les importations totales de calamars et de seiches au cours du premier trimestre de l'année 2018 ont atteint 42 000 tonnes, les deux principaux fournisseurs étant l'Indonésie et les États-Unis d'Amérique.

Les importations espagnoles de calamars et de seiches sont passées de 57 300 tonnes au cours des trois premiers mois de 2017 à 50 900 tonnes au cours de la

même période en 2018 (-11,2%). Les principales réductions ont été enregistrées dans les exportations «d'autres pays», tandis que le principal fournisseur, la Chine, s'est maintenu.

En termes de perspective, le marché des céphalopodes devrait s'attendre à des disponibilités réduites, en particulier pour les calmars, mais aussi pour les poulpes. Alors que les captures dans la ZEE de l'Argentine ont été assez bonnes, les captures des navires étrangers en dehors de cette ZEE ont été faibles. En outre, la guerre commerciale qui se développe entre les États-Unis d'Amérique et la Chine crée des problèmes d'approvisionnement. Les prix ont sensiblement augmenté et pourraient encore augmenter.

#### 4.1.2 La farine et huile de poisson

À l'échelle mondiale, la production de farine de poisson au cours des huit premiers mois de l'année 2018 a augmenté de 13% par rapport à la même période en 2017, à l'exception d'une légère baisse au Danemark et en Norvège. La croissance est largement attribuable au Pérou, où environ 960 000 tonnes de farine de poisson ont été produites pendant les deux premiers trimestres de cette année, soit une augmentation de 32% par rapport à la même période en 2017.

Les exportations péruviennes de farine de poisson se sont chiffrées à environ 565 000 tonnes au premier semestre de 2018, soit environ 10% de moins par rapport à la même période en 2017. La Chine était le marché dominant pour la farine de poisson péruvienne, absorbant plus de 85% des exportations péruviennes.

Les exportations péruviennes d'huile de poisson sont tombées à 68 000 tonnes, ce qui correspond à la tendance observée pour la farine de poisson, mais la part destinée au Danemark a augmenté de 24%, atteignant 28 000 tonnes au cours des six premiers mois de l'année 2018, par rapport à la même période de l'année 2017.

Au niveau des prix, le quota élevé fixé au niveau des pays producteurs, suivi de débarquements massifs, a donné au marché un sentiment de soulagement et le prix du marché des produits à base de farine de poisson et d'huile de poisson a commencé à baisser en février 2018.

## 4.2. Volume des exportations

### 4.2.1. Evolution interannuelle des exportations en volume

En 2018, une augmentation de 26% a été enregistrée dans les exportations totales des produits de la pêche maritime par rapport à 2017 ; ce qui constitue ainsi le niveau le plus élevé de la série globale depuis 2013 (897440 tonnes) (*Figure 9*).

La majorité des produits ont participé à cette évolution en particulier trois produits essentiels à savoir le congelé (46%) ; la farine-huile du

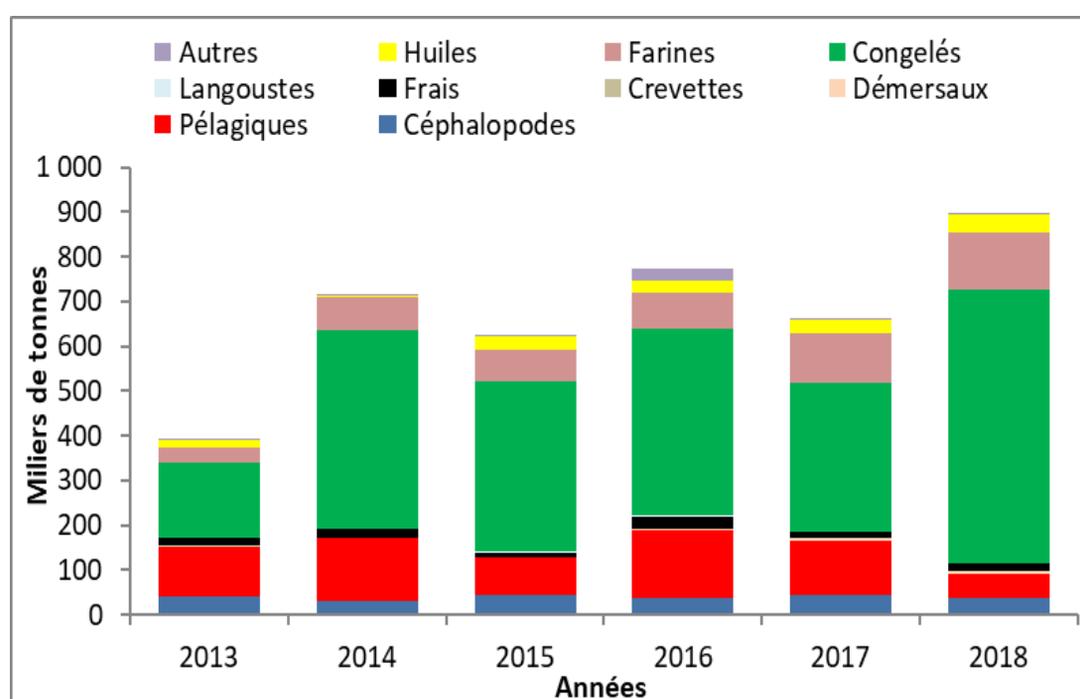
poisson (37%) et le frais (29%).

Cependant, l'exportation de deux importants produits a connu par contre une diminution en 2018. A savoir, les pélagiques qui ont chuté de 127% par rapport à 2017 ce qui peut être expliqué par leur orientation progressive vers la farine. Les céphalopodes ont connu également une diminution de 18% pour revenir à leur niveau de 2016 soit 38400 tonnes (*Tableau 6*).

**Tableau 6. Quantités des produits exportés (T)**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Céphalopodes	39 309	32 273	43 046	38 469	45 186	38 406
Pélagiques	114 035	138 663	84 448	148 801	121 695	53 557
Démersaux				4 966	4 719	4 585
Crevettes	294	1 966		996	880	1 697
Frais	16 852	19 133	11 734	26 269	11 795	16 624
Langoustes	772	1 196	1 660	2 616	1 048	1 180
Congelés	167 806	444 011	379 075	417 431	332 763	611 494
Farines	35 399	72 149	72 500	79 883	111 866	127 940
Huiles	14 382	4 513	29 831	25 822	30 588	40 370
Autres	2 914	1 661	1 948	27 573	1 416	1 589
<b>Total</b>	<b>391 763</b>	<b>715 565</b>	<b>624 242</b>	<b>772 826</b>	<b>661 956</b>	<b>897 442</b>

Source : Douane



**Figure 9 : Evolution des quantités exportées par type de produit**

Les pays d'Afrique subsahariens, principalement la Côte d'Ivoire et le Nigeria constituent la destination principale des produits halieutiques mauritaniens en 2018. Ce marché a absorbé 50% des quantités totales de poisson exportées, soit plus de 447 mille tonnes (*Figure 10*).

Le marché russe a absorbé 21% soit plus de 187

mille tonnes, suivie par l'Europe par 17% soit 149 mille tonnes. Le marché asiatique vient en quatrième position avec 13% soit 113 mille tonnes (*Figure 10*).

Au contraire aux autres destinations, les exportations vers l'Amérique ont chuté fortement par rapport à 2017.

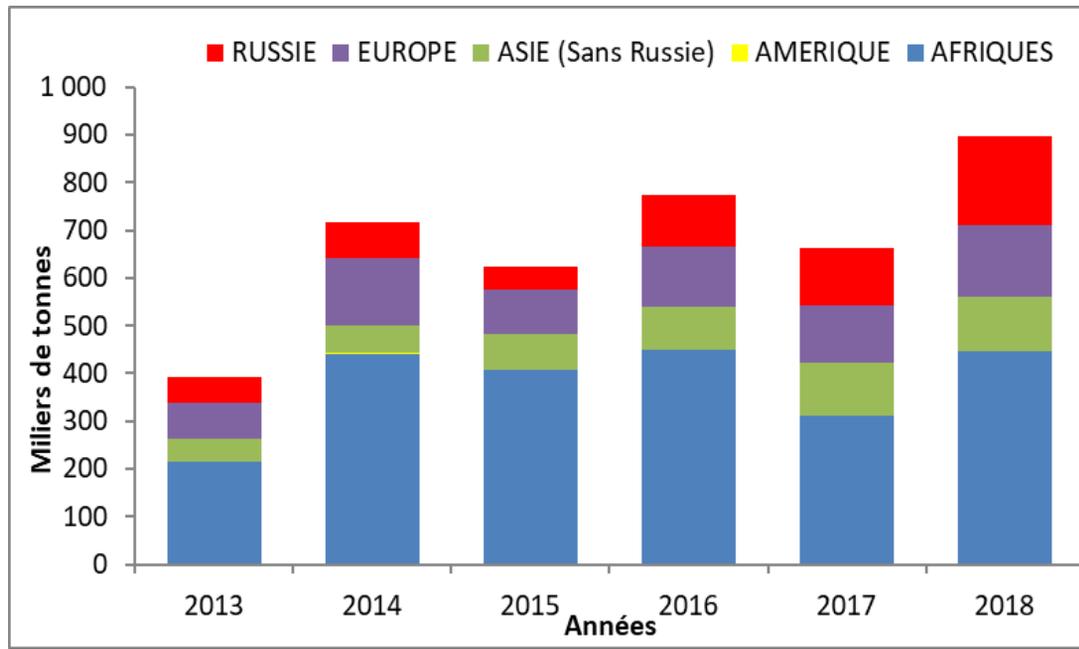


Figure 10. Quantités exportées par destination

#### 4.2.2. Ventilation des exportations en volume par produit

En matière de composition spécifique des exportations, les poissons congelés dominent largement avec 68% en majorité vers l'Afrique et la Russie (*Figure 11*). La farine et l'huile de poisson occupent la deuxième place avec 19% des tonnages en majorité exportés vers l'Europe et l'Asie du Sud. Les produits pélagiques occupent la troisième place avec 6% exporté principalement vers la Russie et l'Afrique. Les céphalopodes contribuent de 4% exporté exclusivement vers l'Europe et le Japon. Les autres produits (langoustes, démersaux, crevettes, frais, etc.) occupent ensemble 3% des exportations.

Le rythme de l'exportation s'accélère dans le second semestre de l'année surtout pour les produits congelés, la farine et l'huile de poisson, les autres produits restent stables (*Figure 12 et 13*).

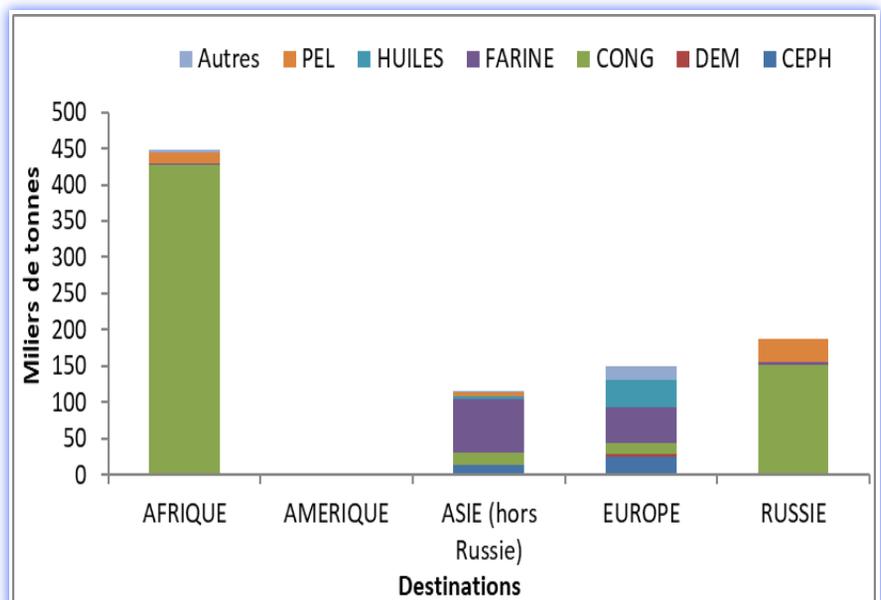


Figure 11. Exportations par produit et destination

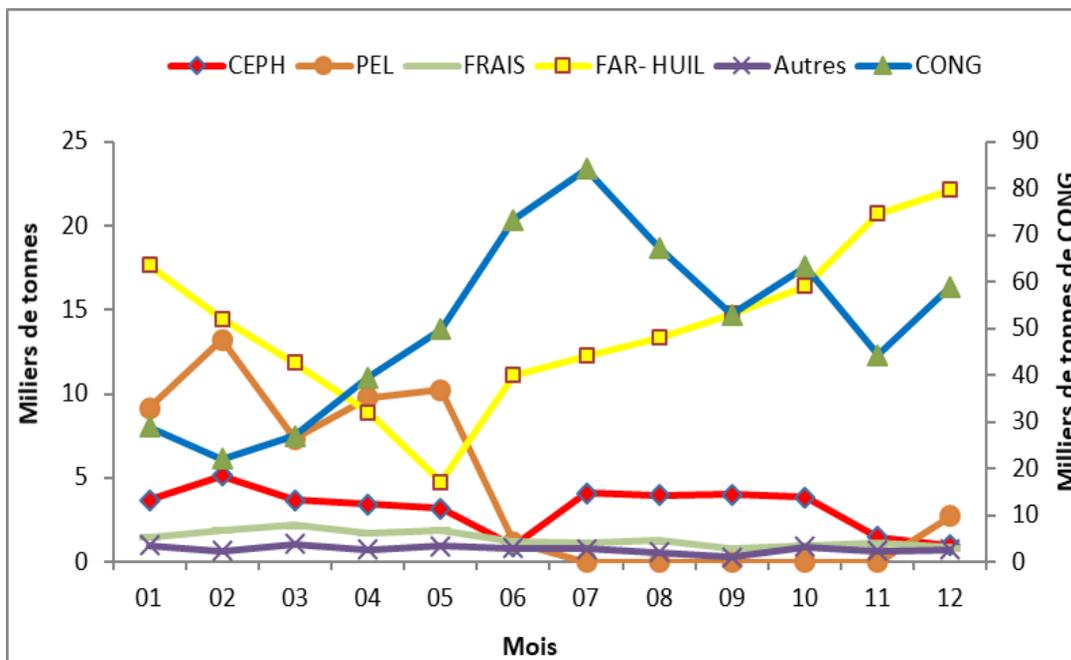


Figure 12. Exports mensuelles par produit de pêche

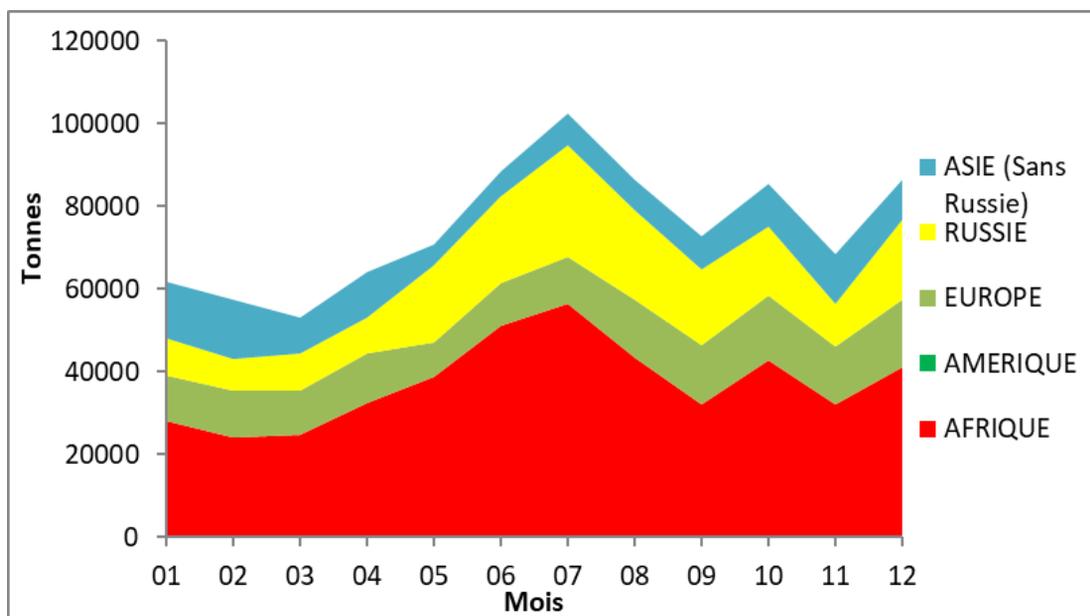


Figure 13. Exports mensuelles par destination

#### 4.2.2.1. Exports des céphalopodes

En 2018, les céphalopodes pêchés en Mauritanie sont exportés essentiellement vers deux grands marchés à savoir l'Europe (64,5%) soit plus de 24700 tonnes et l'Asie du Sud (35%) soit plus 13400 tonnes.

Les quantités mensuelles exportées vers ces deux destinations ont été régulières sauf durant les mois de l'arrêt biologique (juin et novembre-décembre) où elles chutent fortement (Figure14).

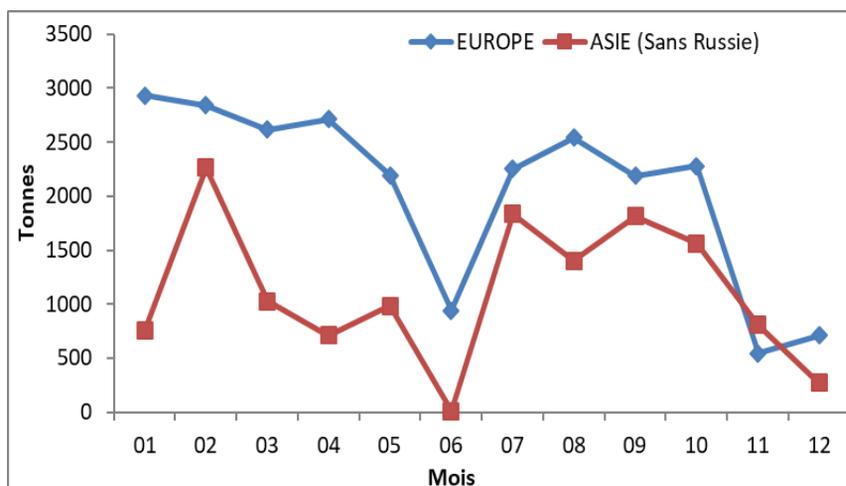


Figure 14. Exports mensuelles des céphalopodes

En Europe, le premier pays destinataire des exportations des céphalopodes est l'Espagne avec 86% des tonnages, suivi de l'Italie (8%) le Portugal (4%), Grèce (2%) et la France moins de 1% (*Figure 15 a*).

En Asie, les quantités absorbées sont plutôt stables d'une année à l'autre ; le Japon reste en tête pour 78% suivi par la Corée du Sud (14%) et la Chine pour seulement 7%. D'autres pays comme l'Arabie Saoudite, Thaïlande et Taiwan ont reçu des petites quantités (*Figure 15 b*).

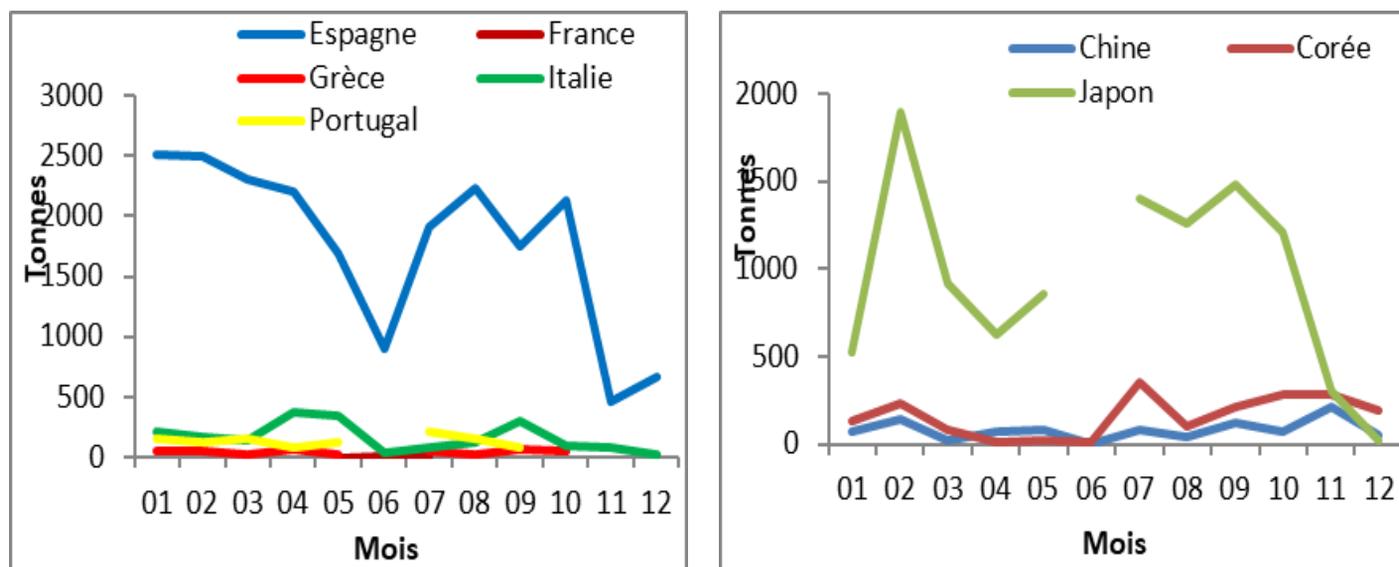


Figure 15 . Ventilation des exportations mensuelles par principaux pays

#### 4.2.2.2. Exportations des divers congelés

En 2018, les produits divers congelés sont exportés vers 50 destinations dans le monde. Le continent africain domine largement avec 72% suivi par la Russie 26% (Figure 16). Une quantité faible de ces produits est écoulee également sur les marchés européens (2%). Le pic de l'exportation est enregistré au mois de juillet pour les deux grandes destinations.

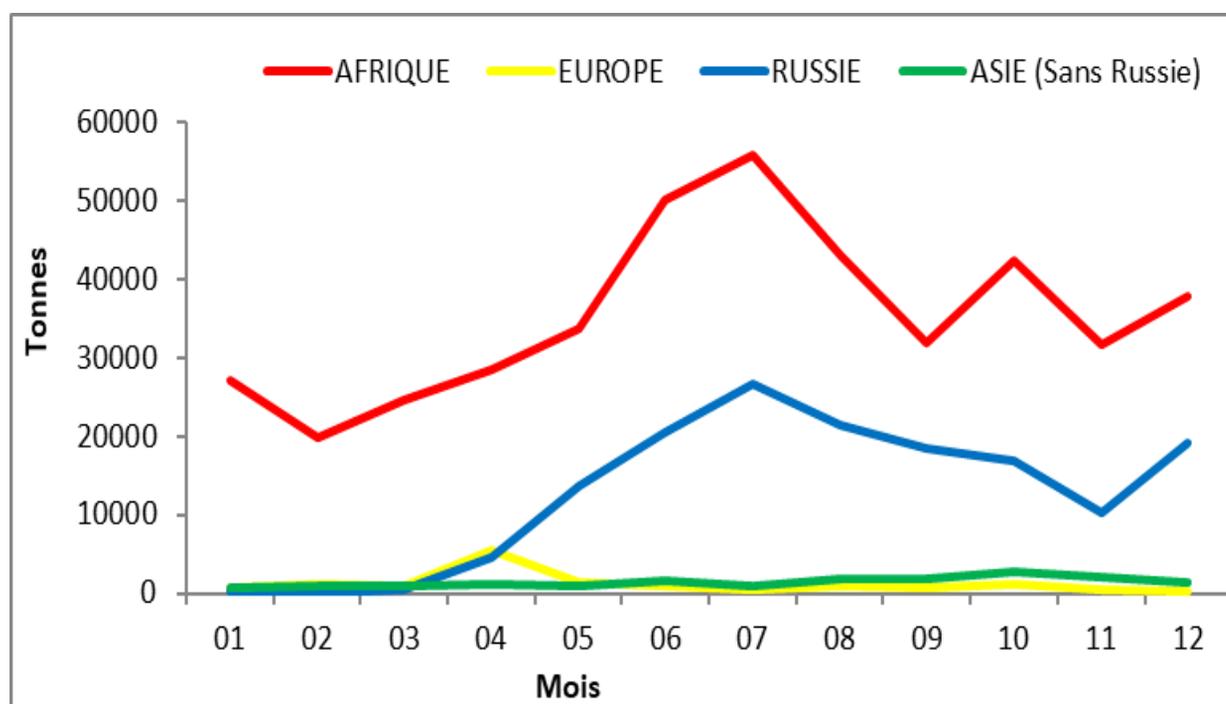


Figure 16. Exportations mensuelles du congelé par destination

En termes de pays destinataires destinataires de poisson congelé mauritanien, trois pays dominent avec 78% soit 470 mille tonnes. A savoir, la Côte d'Ivoire 36% soit 218 mille tonnes, la Russie 25% soit 152 mille tonnes et le Nigeria avec 16% soit environ 100000 tonnes.

Pour l'évolution mensuelle vers ces pays, le maximum de quantité exportée a été observée entre mai et décembre avec un pic en juillet. Le début de l'année constitue le minimum sauf pour la Côte d'Ivoire qui conserve un niveau supérieur à dix mille tonnes (Figure 17).

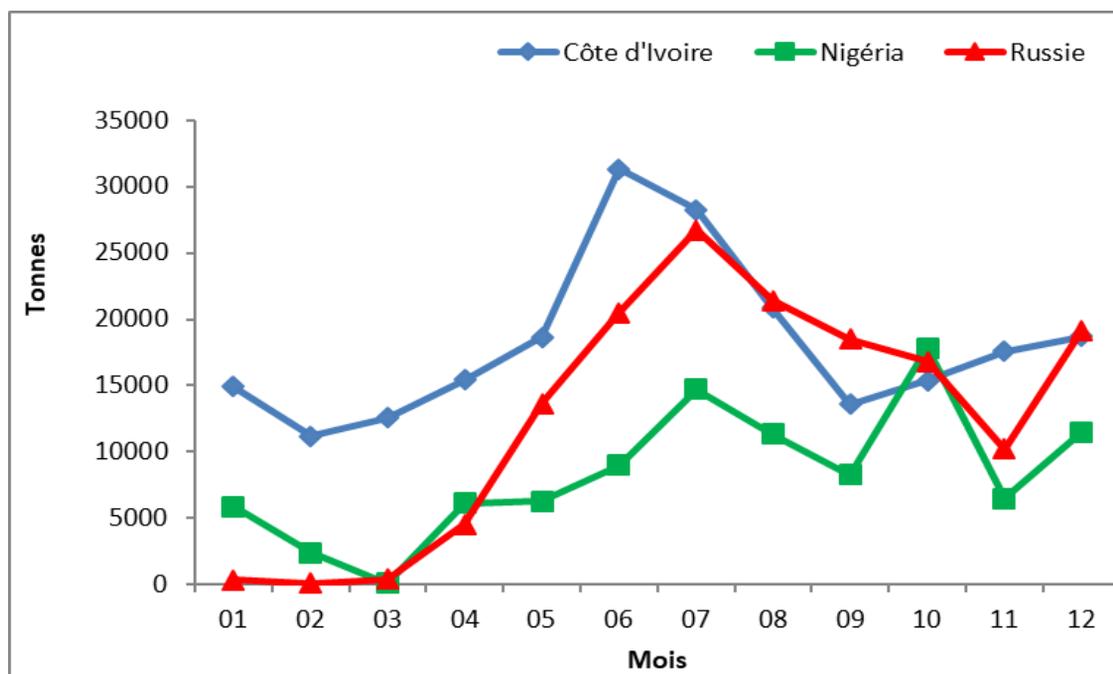


Figure 17. Exportation du congelé par principaux pays

#### 4.2.2.3. Exportations de la farine et d'huile de poisson

La farine de poisson est destinée essentiellement aux continents asiatique et européen, quelques pays fortement industrialisés parmi eux s'intéressent également à l'huile. L'Afrique et la Russie reçoivent des quantités réduites (Figure 18). En 2018, l'Europe constitue la première destination de ces produits à hauteur de 51% (50 mille tonnes de farine et 37 mille tonnes de l'huile) enregistrées principalement dans le second semestre. L'Asie du Sud avec 46% (73 mille tonnes de farine et 3 mille tonnes de l'huile). La Russie reçoit 2% et l'Afrique 1%.

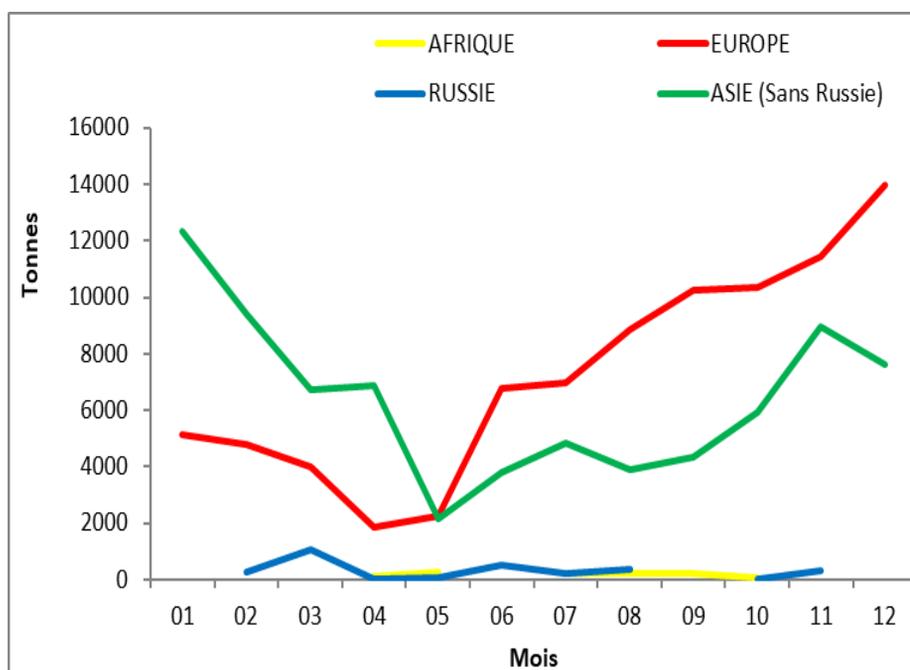


Figure 18. Exportations de la farine et d'huile de poisson par destination

En Asie, la Chine domine largement avec 70% (dont environ 2% de l'huile) exportations écoulees sur ce marché (Figure 19a), suivi du Vietnam avec 19% composé de la farine uniquement. Les autres pays du continent totalisent ensemble 11% des deux produits.

Globalement, les quantités les plus importantes sont exportées dans le second semestre de l'année. Vers le continent européen, les deux produits sont exportés régulièrement. La Turquie absorbe 28% dont 20380 tonnes de farine et 4212 tonnes de l'huile. Elle est suivie de la France et la Grèce à hauteur de 17% chacune, puis l'Espagne avec 11%(Figure 19b). La Norvège et l'Allemagne contribuent respectivement à hauteur de 10 et 9%. Le reste des pays du continent reçoit 8%.

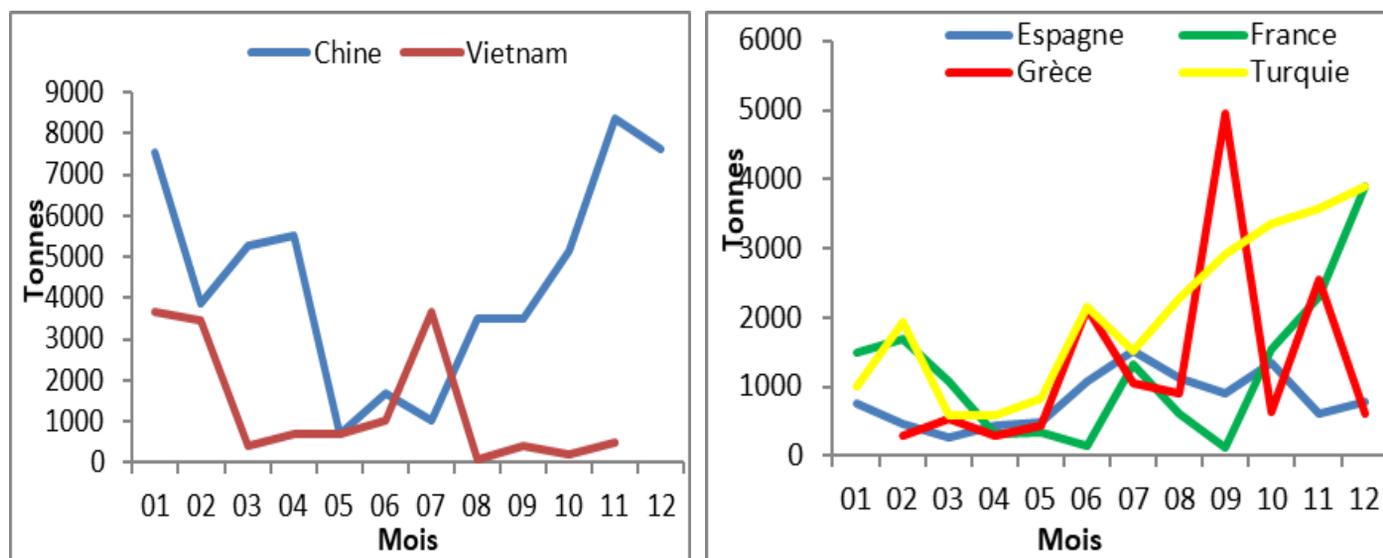


Figure 19. Exportation de la farine et huile par principaux pays

#### 4.2.2.4. Exportations des pélagiques

Durant le premier semestre 2018, les statistiques disponibles montrent que les poissons pélagiques sont destinés majoritairement à la Russie (60% soit 32117 tonnes). L'Afrique reçoit 30% soit 16276 tonnes, et l'Asie du Sud 10% soit 5168 tonnes. L'intensité de l'exportation diminue progressivement du mois de janvier vers la fin d'année (figure 20).

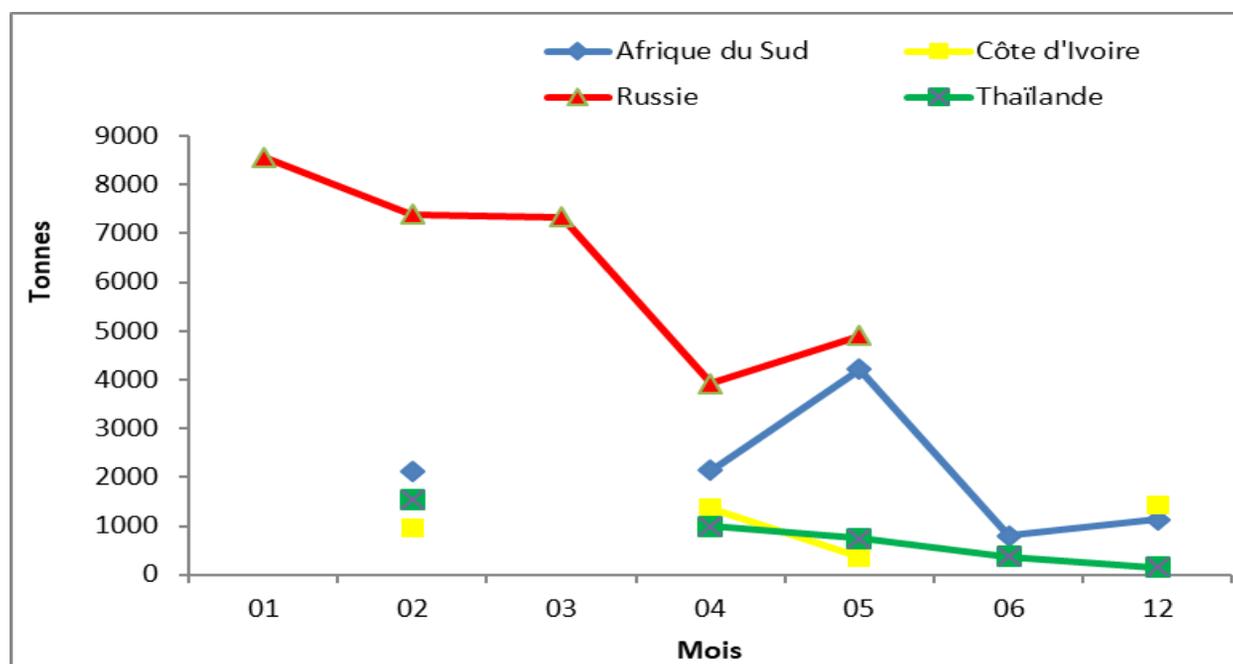


Figure 20. Exportations des espèces pélagiques

### 4.2.2.5. Autres exportations

Les autres produits exportés (*Figure 21*) sont constitués essentiellement de poissons frais, de poissons démersaux, de crevettes, de langoustes, des poissons salés-séchés-fumés et des conserves. Le frais représente 65% soit 16623 tonnes et les poissons démersaux 18% soit 4584 tonnes. La crevette et langouste contribuent respectivement de pour 7% et 5% (1697 et 1180 tonnes). Les produits salés-séchés-fumés et les conserves représentent environ 6%..

L'Europe est la première destination à hauteur de 90% de l'ensemble de ces produits sauf le salés-séchés-fumés. L'Afrique absorbe 9% composé essentiellement de frais suivi par les salés-séchés-fumés qui constitue leur première destination. La part destinée à l'Asie du Sud et l'Amérique reste faible et ne dépasse pas 2%.

Pour la périodicité de l'exportation, les produits frais augmentent durant le premier trimestre et diminuent jusqu'en fin d'année. Pour les autres produits, le rythme est assez régulier sauf le mois de septembre (*figure 22*).

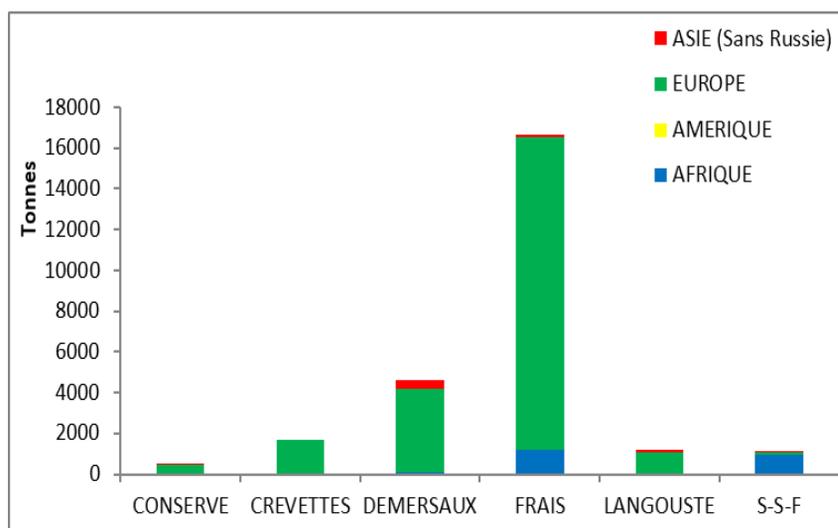


Figure 21. Quantités des autres exportations par destination

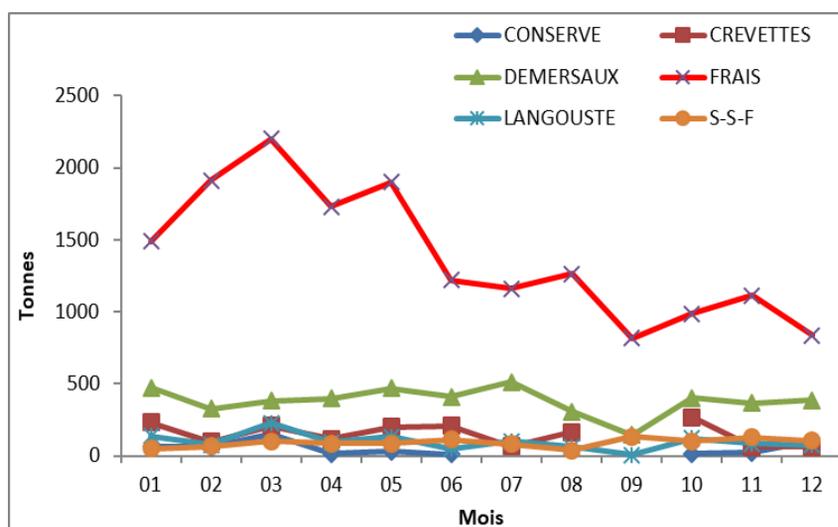


Figure 22: Quantités des autres exportations par mois

## 4.3. Valeurs des exportations

### 4.3.1. Variation interannuelles de la valeur des exportations

En 2018, les recettes générées par la pêche maritime ont connu une forte augmentation de 38% par rapport à 2017 (Tableau 7 ; *Figure 23*), soit plus de 10 Milliards MRU. Cette augmentation est imputable essentiellement à l'augmentation très importante des prix à l'exportation des céphalopodes d'une part et à la quantité exportée des produits congelés d'une autre part.

Les céphalopodes ont contribué à hauteur de 45% aux recettes d'exportation soit 15,8 Milliards MRU ce qui constitue une augmentation de 3 milliards

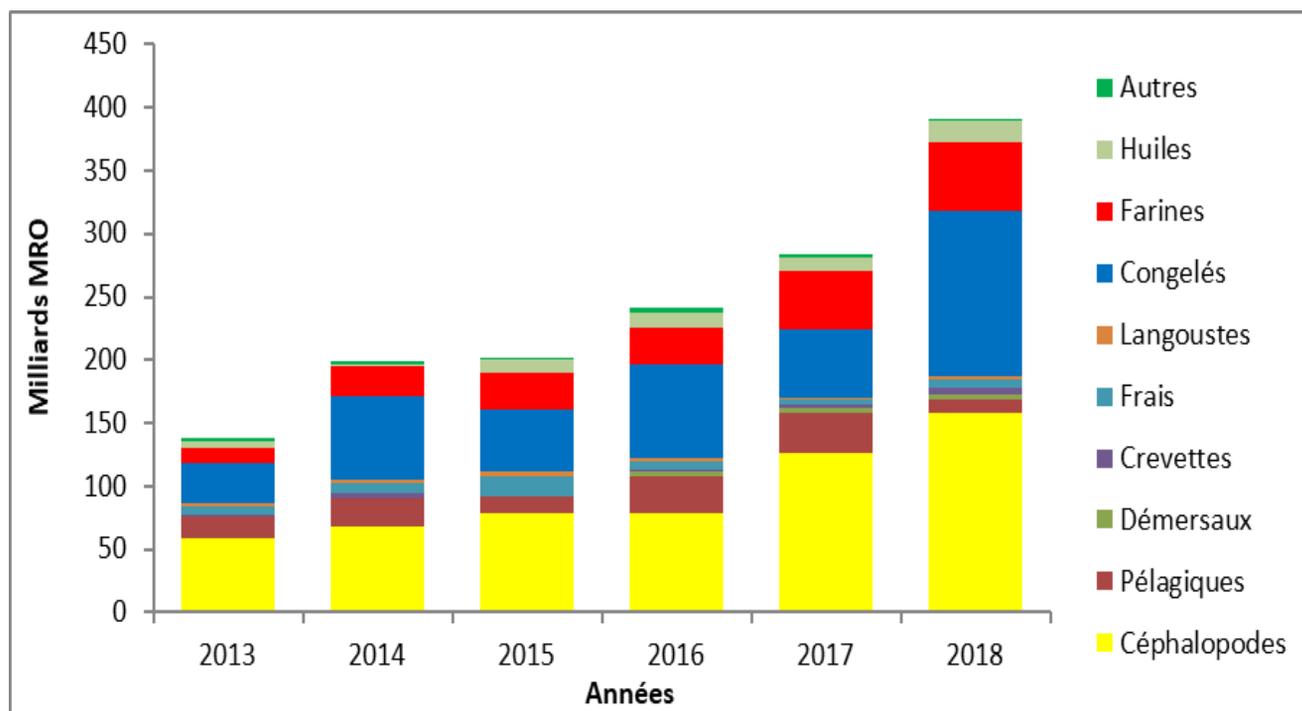
MRU par rapport à 2017. Les produits congelés occupent la seconde place avec 33% soit 13 Milliards MRU marquant ainsi une forte hausse de 77 Milliards MRU. Ils sont suivis de la farine et huile de poisson avec respectivement 14% et 4%. Les démersaux, les crevettes, les langoustes et les divers autres produits ont contribué chacun à pour moins de 1%.

Par contre, les espèces pélagiques ont chuté de 65% ce qui peut être expliqué par l'insuffisance de données.

**Tableau 7. Valeurs des exportations des principaux produits**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Céphalopodes	58,731	68,588	78,166	78,468	126,898	158,558
Pélagiques	17,850	21,790	13,323	28,820	30,976	10,707
Démersaux				3,880	3,666	3,562
Crevettes	0,528	4,214	0,000	2,305	2,525	4,986
Frais	7,520	7,818	15,920	5,666	4,174	6,736
Langoustes	1,400	3,127	3,697	2,557	2,210	2,797
Congelés	32,486	65,277	50,021	74,466	53,411	130,713
Farines	12,196	23,804	28,824	30,001	46,723	54,724
Huiles	4,346	1,259	10,718	11,064	11,120	16,181
Autres	3,223	2,768	1,466	4,539	1,513	1,941
<b>Total (Milliards MRO)</b>	<b>138,280</b>	<b>198,646</b>	<b>202,135</b>	<b>241,767</b>	<b>283,215</b>	<b>390,905</b>

Source : Douane

**Figure 23. Valeurs des exportations par type de produit**

En 2018, le marché européen continue sa dominance en termes de valeur, avec 42% soit 16.4 Milliards MRU aux recettes d'exportation. Il est suivi du marché Asie du sud avec 24% soit 9.5 Milliards MRU, puis le marché africain de 21% et la Russie de 13%. La contribution du marché américain est négligeable comparé aux autres marchés de destination (Figure 24).

L'augmentation importante de la valeur des exportations, constatée en 2018, concerne trois principaux marchés à savoir le marché européen, africain et russe. Le marché asiatique reste stable.

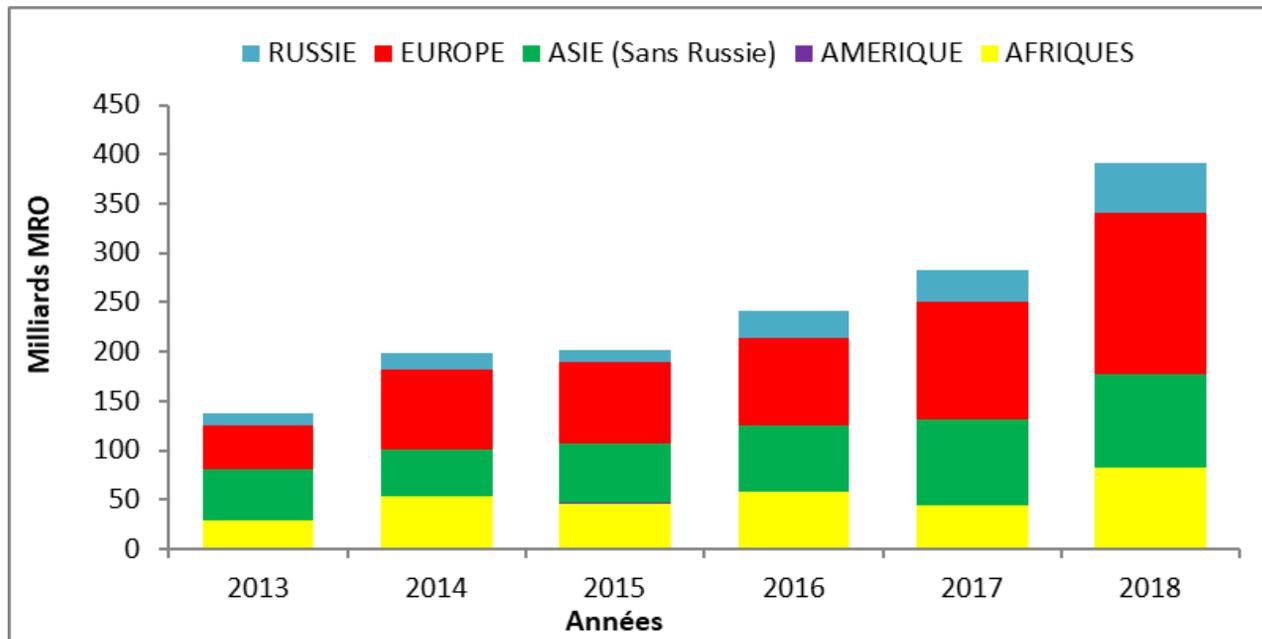


Figure 24. Valeurs des exportations par destination

### 4.3.2. Valeurs des exportations des principaux produits

Comme dans les années précédentes, les céphalopodes dominent largement les valeurs totales des exportations par 45% soit environ 15,8 Milliards MRU. Les produits congelés, malgré leur dominance en quantités (68%) occupent la seconde place avec 33% soit 13 Milliards MRU en 2018. La farine et l'huile de poisson ont généré respectivement 14% et 4%. Les pélagiques continuent leur régression par rapport aux années précédentes et ne rapportent que 3%. Les autres produits se partagent ensemble 5% de la valeur totale (Figure 25).

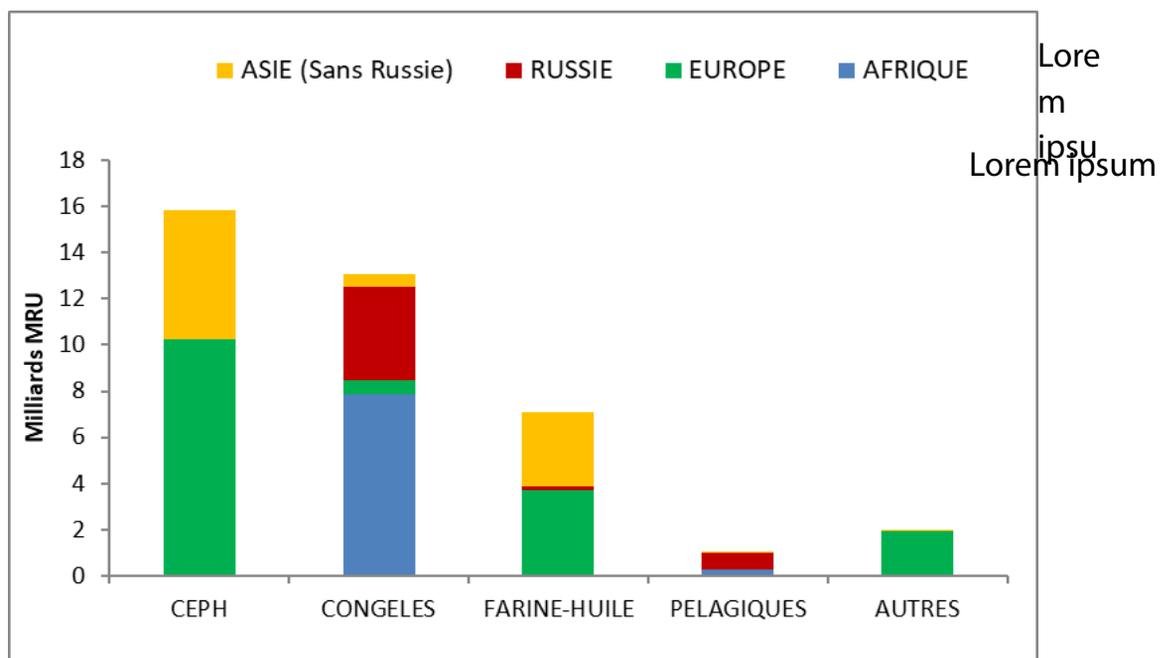


Figure 25. Valeurs des exportations par produit et par destination

#### 4.3.2.1. Les céphalopodes

Parmi les 18 destinations des céphalopodes mauritaniens enregistrées en 2018, deux grands pays génèrent à eux seuls 83% de la valeur totale soit environ 13,1 Milliards MRU. Il s'agit plus particulièrement de l'Espagne qui a apporté 55% soit environ 8,7 milliards MRU et du Japon 28% soit environ 4,4 Milliards MRU. Un autre groupe de pays secondaires génère ensemble 17% de la valeur totale ; en tête de ce groupe, on trouve la Corée du Sud et l'Italie pour 5% chacun (Figure 26).

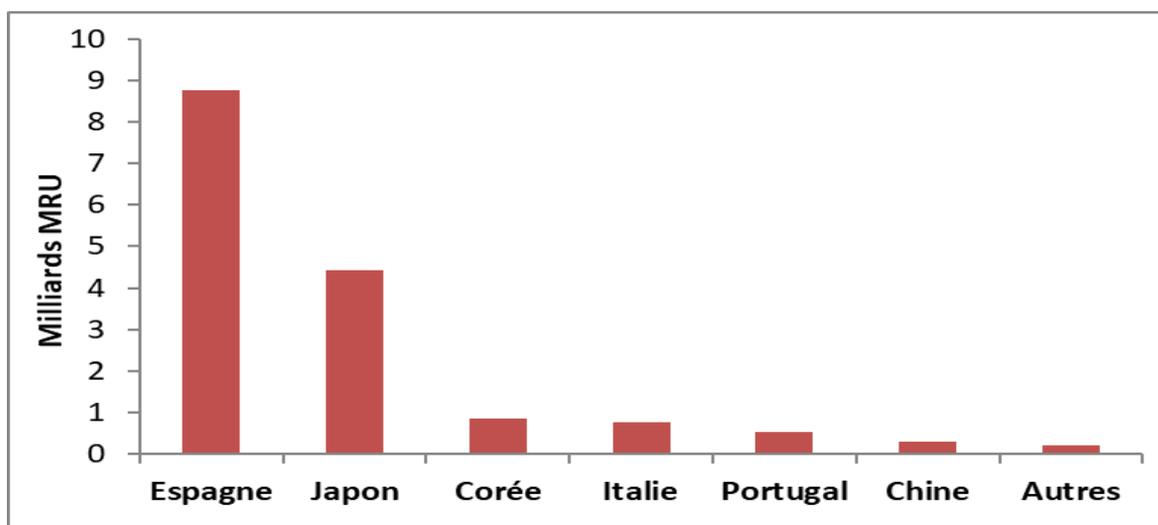


Figure 26. Valeurs des exportations des céphalopodes pour les principaux pays destinataires

#### 4.3.2.2. Les produits congelés

En 2018, un premier groupe de quatre pays génèrent 77% de la valeur totale des produits congelés soit environ 10 Milliards MRU. Il s'agit plus particulièrement de la Russie qui a apporté 31% soit environ 4 milliards MRU, la Côte d'Ivoire 25% soit environ 3,2 Milliards MRU, le Togo 12% soit environ 1.6 Milliards MRU et Nigéria 9% soit 1.2 Milliards MRU. Un deuxième ensemble d'importance moyenne regroupe 11 pays et génère 20% soit 2.6 Milliards MRU avec en tête l'Espagne et la Chine. Un dernier groupe de 35 autres pays divers génère ensemble 3% de la valeur totale (Figure 27).

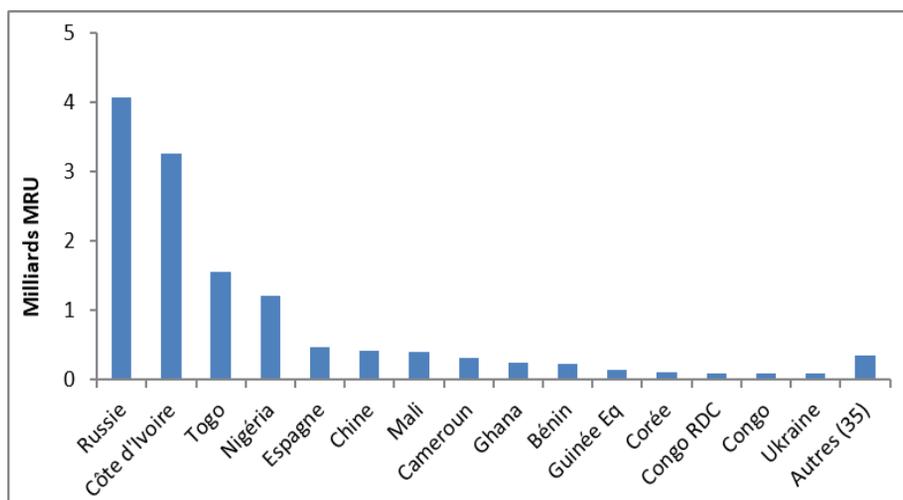


Figure 27. Valeurs des exportations des produits congelés pour les principaux pays

#### 4.3.2.3. La farine et l'huile de poisson

En termes de valeurs des exportations de la farine de poissons en 2018, la Chine domine largement avec 41% soit environ 2.2 Milliards MRU, elle est suivie par la Turquie (16%), Vietnam (11%) et la Grèce (10%). Les autres pays, en au nombre de 18 génèrent ensemble 22% soit 1.2 Milliards MRU.

Pour l'huile de poisson, la France occupe la première place avec 36% soit 580 Millions MRU suivie par la Norvège pour 21% soit 338 Millions MRU, la Turquie 11% soit 180 Millions MRU. Les dix autres pays se partagent ensemble 32% soit 520 Millions MRU de la valeur (Figure 28).

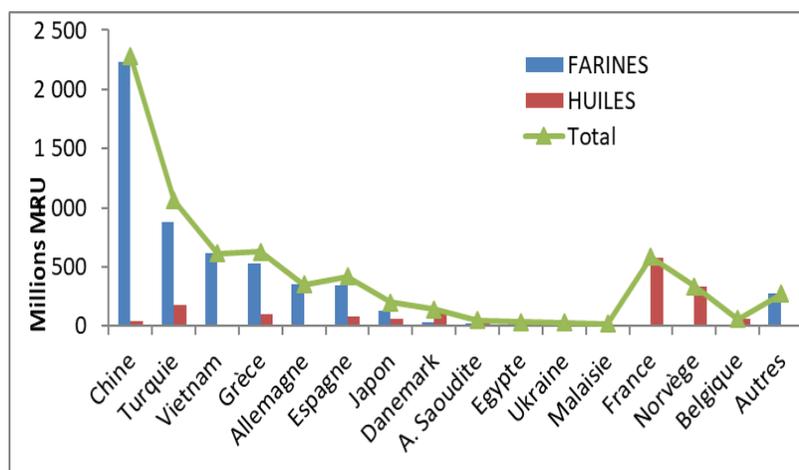


Figure 28 : Valeurs des exportations farine et huile pour les principaux pays

### 4.4. Retenues à l'exportation

Depuis 2016, les retenues à l'exportation continuent leur croissance rapide suite à la dynamique actuelle du secteur halieutique mauritanien. En 2018, elles ont enregistré une croissance de 41% par rapport à 2017 pour tous les types des retenues à l'exception de la subvention de la section artisanale de Nouadhibou qu'elle qui a régressé de -43%. Deux nouvelles subventions ont été créées

cette année au profit de l'IMROP et ONISPA respectivement de 6.4 millions MRU et 5 millions MRU.

Les redevances de pêches ont augmenté de 53%, la MEF (douane) de 24%, la commission commerciale de la SMCP de 13%, les taxes portuaires (EPBR) de 3%, la taxe MEFDGI de 2%, les autres retenues et taxes ont augmenté de 4% (Figure 29).

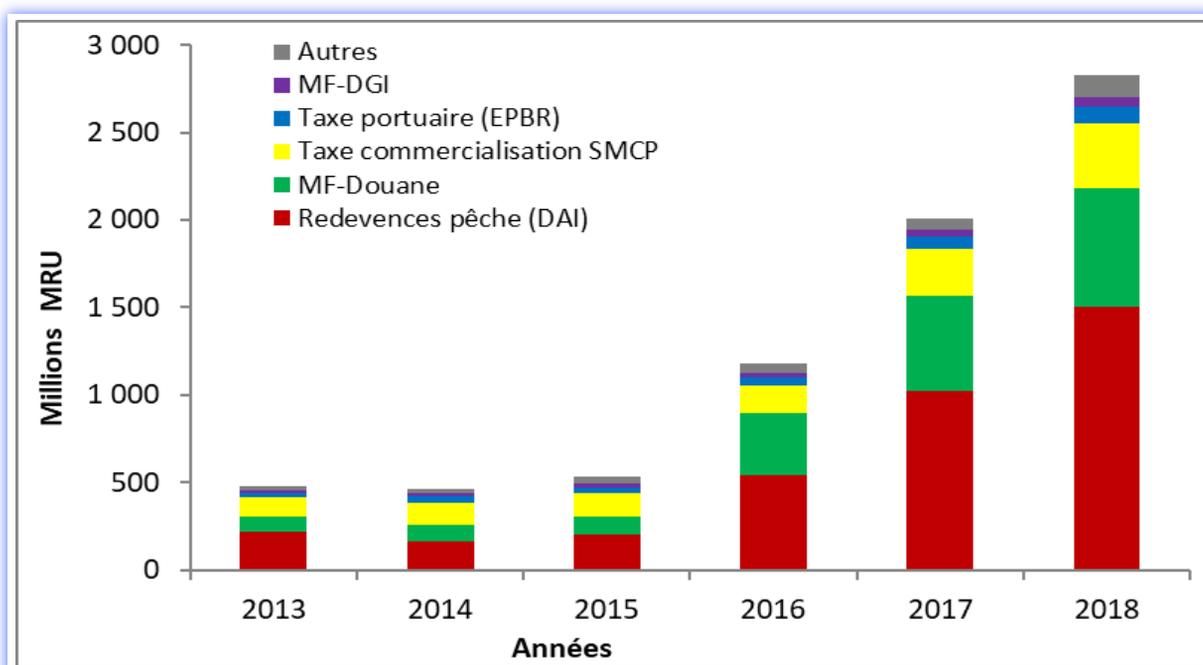


Figure29 : Valeurs des retenus sur les exportations par type

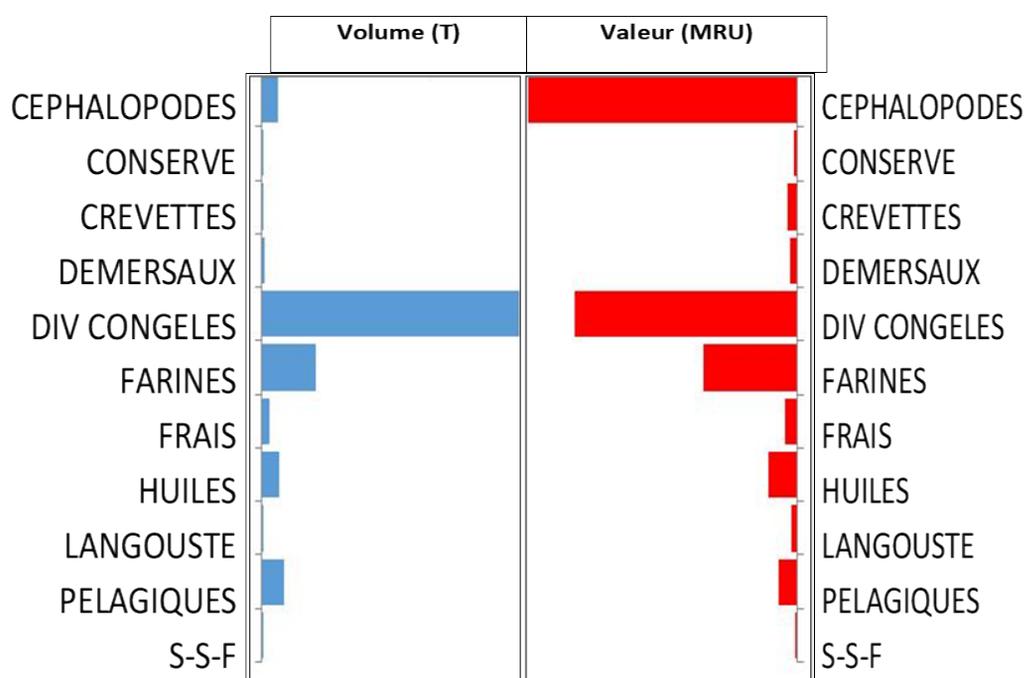


Figure 30 : Importance de valeur et quantité des exportations

## 5. La valorisation des produits

La tendance observée ces dernières années en termes de croissance des industries de valorisation des produits de la pêche a continué en 2018. En effet, 9 nouvelles usines ont vu le jour, soit une croissance de 6.4% par rapport à 2017. Il s'agit principalement des grands complexes intégrant plusieurs activités de valorisation (tels que le congelé, les filets, etc.) et la farine de poisson.

Ces usines à capitaux mixtes ont été agréées par la zone franche de Nouadhibou. La même tendance a été également observée pour les capacités de stockage qui ont accru de 10.000 tonnes par rapport à leur état en 2017. Ainsi, elles sont passées de 60.000 en 2017 à 70.000 tonnes en 2018, soit une croissance de

17%. Même, si les capacités ont été triplées en l'espace de 5 ans, il reste encore du chemin à faire pour atteindre le niveau optimal nécessaire pour renforcer le pouvoir de négociation des produits mauritaniens à l'exportation et éviter les conséquences parfois coûteuses en cas des crises de vente sur les marchés mondiaux.

En termes de localisation, Nouadhibou continue toujours de dominer en termes de concentration des industries de pêche, suivi de Nouakchott puis dule PK 28 qui regroupe l'ensemble des usines de farine et huile de poisson de la zone sud du littoral. On note, l'émergence de la zone de Tanit (nouveau port au nord de Nouakchott) qui commence à attirer les usines et devrait connaître un essor important au cours des prochaines années

**Tableau 8. Evolution des usines agréées et des capacités de stockage**

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'usines agréées à terre	68	102	122	130	140	149
Capacité de stockage en T	20 000	22 000	35 000	45 000	60 000	70 000

Source : DDVP



## 6. Emploi du secteur

### 6.1. Emploi à bord par segment

Le secteur des pêches maritime a généré en 2018 environ 52600 emplois de pêcheurs et marins, soit une croissance d'environ 6% par rapport à 2017. En termes de répartition par segment, la pêche artisanale continue toujours de dominer les emplois embarqués du secteur avec 75% des emplois générés en 2018, contre 79% en 2017. La diminution légère de la part de ce sous-secteur est due à la croissance du

nombre des marins de la pêche continentale qui est passé de 4849 en 2017 à 7215 en 2018, soit une croissance d'environ 50%. Le nombre des marins de la pêche hauturière est resté stable, en 2018 par rapport à 2017 (autour de 6000 marins). Il en est de même pour l'effectif des pêcheurs artisanaux qui est resté stable autour de 39000.

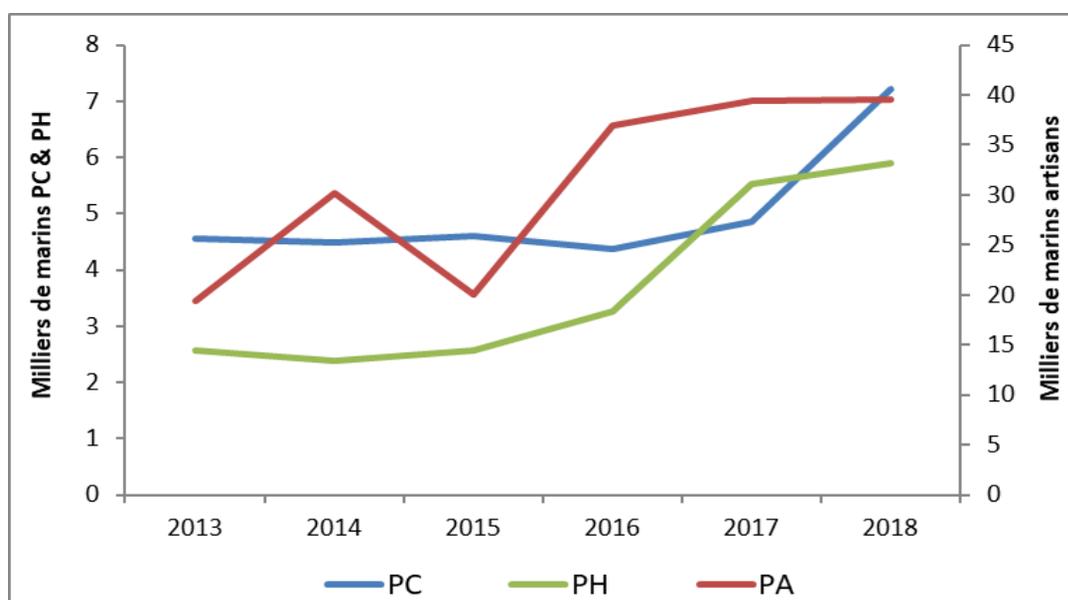


Figure 31. Emploi à bord par segment

Tableau 9. Emploi à bord par segment

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
PC	4 555	4 496	4 614	4 378	4 849	7 215
PA	19 371	30 161	20 101	36 929	39 366	39 522
PH	2 560	2 387	2 566	3 267	5 534	5 906
Total	26 486	37 044	27 281	44 574	49 749	52 643

Source : DARE

### 6.2. Emploi à bord national et étranger

Le nombre de marins mauritaniens a continué de croître en 2018, passant ainsi de 45328 en 2017 à 50789 soit une croissance de 12% (5461 emplois). A contrario, le nombre des marins étrangers a continué sa tendance à la baisse ces dernières années. Ainsi, il est passé de 4421 en 2017 à 1845 en 2018, soit une régression de 58%. Les marins nationaux embarqués ont représenté 96% de l'effectif total des marins actifs. Les marins étrangers (4% de l'effectif total des marins embarqués) sont rencontrés principalement dans la pêche hauturière et côtière et sont autorisés dans le cadre des dérogations spéciales.

Tableau 10. Nombre de marins nationaux et étrangers

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Marins mauritaniens	25 386	35 996	26 112	33 904	45 328	50 789
Marins étrangers	1 100	1 048	1 169	10 670	4 421	1 854
Total	26 486	37 044	27 281	44 574	49 749	52 643

Source : DARE

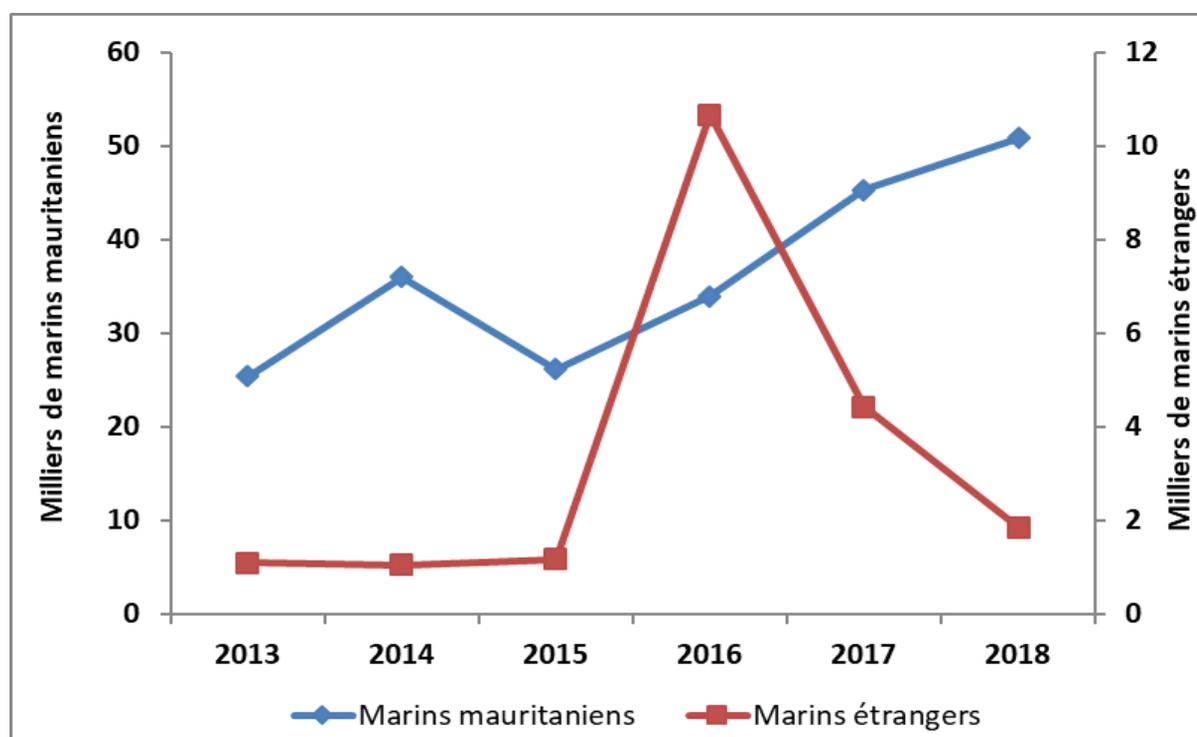


Figure 32. Nombre de marins embarqués nationaux et étrangers

## 7. Recettes publiques du Secteur

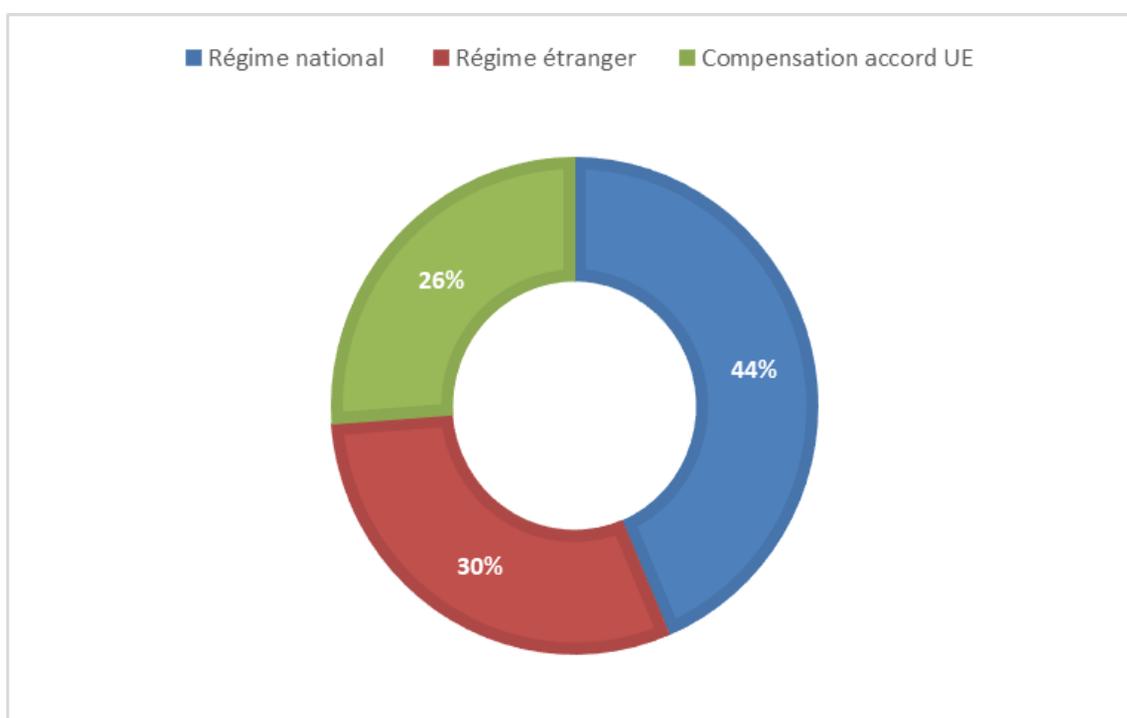
Les recettes budgétaires du secteur des pêches ont continué sur la même tendance à la hausse observée ces dernières années. Ainsi, elles ont atteint 8.9 Milliards MRU en 2018 contre 6.7 Milliards en 2017, soit une croissance de plus de 30% sur les deux années. Malgré une croissance des recettes globales du pays, qui sont passées de 45.7 Milliards MRU en 2017 à 49.3 Milliards en 2018 (+7%), le poids du secteur dans les recettes globales a enregistré une croissance de 2 points, passant ainsi de 16% en 2017 à 18% en 2018.

Cette croissance est imputable au régime national. Elles sont dominées par le régime étranger dont les recettes proviennent essentiellement de la compensation financière et la redevance des captures dans le cadre de l'accord avec l'Union européenne, ainsi que les convections libres (59% des recettes). Le régime national contribue à hauteur de 26% et les retenus au profit des institutions nationales de 7%.

**Tableau 11. Recettes de 2018 par rubrique**

Recettes (Milliards MRO)	
Régime National	3,92
Régime Etranger	2,71
Compensation financière des accords et conventions	2,35
Recettes totales du secteur	8,99
Recettes publiques totales du pays	49,3
Poids du secteur dans les recettes totales du pays	18%

Source : DARE et BCM

**Figure 33. Répartition des recettes du Secteur****Tableau 12. Evolution des recettes du secteur des pêches**

	2015	2016	2017	2018
Régime National	386 044 408	1 166 862 539	1 880 486 551	2 415 456 776
Régime Etranger	4 029 762 602	4 619 438 827	4 285 889 790	5 071 899 616
Autre (DGD +MPEM)	173 144 366	462 234 689	611 226 881	735 537 675
<b>Total compte trésor</b>	<b>4 588 951 376</b>	<b>6 248 536 054</b>	<b>6 777 603 223</b>	<b>8 222 894 067</b>
Retenues MPEM / Institutions	292 217 251	375 510 638	549 299 080	768 804 342
<b>Total recettes du secteur MRU</b>	<b>4 881 168 628</b>	<b>6 624 046 692</b>	<b>7 326 902 303</b>	<b>8 991 698 409</b>
<b>Recettes totales Etat en Milliards MRU</b>	<b>41.9</b>	<b>41.9</b>	<b>45.7</b>	<b>49.3</b>
<b>% pêche dans les recettes totales</b>	<b>11.5</b>	<b>15.8</b>	<b>16</b>	<b>18</b>

## 8. Les recettes en devises

L'exportation des produits halieutiques a généré en 2018 plus de 950 millions de \$US, soit une croissance de plus de 52% par rapport à 2017. La progression continue de la part du secteur de pêche dans les exportations mauritaniennes témoigne du poids du secteur comme principal contributeur dans la génération des devises. En effet, sa part dans les recettes d'exportation est passée de 19% en 2014 à 28% en 2015, 30% en 2016, 36% en 2017 et 40% en 2018. Le secteur des pêches devance de loin, en termes de recettes en devises le fer (27%), l'Or (22%), le Cuivre (8%), le pétrole (1%) et les autres produits (2%).

**Tableau 13. Evolution des recettes en devises, issues de l'exportation des produits halieutiques**

Rubriques/Année	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes globales d'exportation du pays	1 935	1 389	1 401	1 722	1 895
Recettes du secteur de la pêche	377	389	421	625	750
% de la pêche dans les recettes d'exportation	19%	28%	30%	36%	40%

Source : BCM

## 9. La valeur ajoutée

La valeur ajoutée de la pêche a connu une croissance continue ces dernières années. En effet, elle est passée de 2,7 Milliards MRU en 2015 à 3,4 Milliards en 2016 et, de 4 Milliards en 2017 et à 6.2 Milliards en 2018 soit une croissance de 55% par rapport à son niveau en 2017 (tableau 13). La part de la pêche dans le PIB du secteur primaire est passée de 7.1% en 2015 à 8.6% en 2016, à 9.5% en 2017 et 13.5 en 2018. La contribution de la pêche au PIB total a connu également la même tendance, malgré une augmentation continue du PIB total du pays. Elle est passée de 1.8% en 2015, à 2.1% en 2016, 2.3% en 2017 et 3.3% en 2018. Cette

augmentation est imputable principalement à la croissance des débarquements des produits halieutiques en Mauritanie .aussi bien en volume qu'en valeur.

On doit signaler que le PIB du secteur des pêches, tel que calculé par l'ONS ne concerne que l'activité primaire de la pêche (captures) et n'inclut pas donc les activités en aval (mareyage, usines). L'ONS est actuellement en train de réviser sa méthode de calcul du PIB national ce qui va permettre sans doute de revaloriser le PIB de la pêche à sa juste valeur.

**Tableau 14. Evolution de la valeur ajoutée de l'activité des pêches (Millions MRU) selon l'ancienne méthode de l'ONS**

PIB/Année	2014	2015	2016	2017	2018
<b>VA Pêche</b>	2 908	2 743	3 401	4 007	6 223
<b>VA secteur primaire</b>	35 631	38 629	39 672	42 007	46 837
<b>PIB total</b>	162 648	156 456	164 674	175 554	187 229
<b>Part de la pêche dans le PIB</b>	1,8	1,8	2,1	2,3	3,3
<b>Part de la pêche dans le secteur primaire</b>	8,2	7,1	8,6	9,5	13,3
<b>Croissance de la VA pêche</b>	2,5	-5,7	24,0	17,8	55,3

Source : ONS, MEF, cadrage

## 10. La consommation du poisson

La Société Nationale de Distribution de Poissons a continué en 2018 ses efforts de promotion de la consommation du poisson à l'intérieur du pays. Ainsi, Elle a élargi son réseau de distribution pour couvrir 196 points de distribution, répartis sur 29 centres de distribution (plateformes et conteneurs frigorifiques), au niveau de toutes les capitales des Wilayas en plus de certaines Moughataas jugées prioritaires.

Les quantités distribuées ont atteint en 2018 plus de 7200 tonnes, enregistrant ainsi, une légère régression par rapport à 2017 (-14%), qui est due à une baisse des quantités réceptionnées par la société.

L'analyse de la répartition des volumes distribués par la SNDP en 2018 montrent qu'elle a pu couvrir 33 villes. La part de chaque ville a été proportionnelle à sa population.

La grande quantité a été enregistrée à Nouakchott (28%) suivi de Nouadhibou (9%). Les autres villes ont bénéficié, chacune, de quantités inférieures à 6%. On note que 14 moughataas ont totalisé 86% des quantités distribuées dont 11 capitales régionales.

Les opérations de la SNDP ont contribué de manière significative à la promotion de la consommation nationale des produits de la mer.

En effet, lors du groupe de travail de l'IMROP, tenu en février 2019, une commission regroupant plusieurs experts nationaux et régionaux a estimé la disponibilité apparente (production totale moins le total des exportations) à 57.000 tonnes en 2018. Elle a conclu que la consommation nationale per capita serait de 12,6 kg

essentiellement dans les villes côtières. Cette estimation est corroborée par les données de l'EPVC de l'ONS de 2014, qui estiment la consommation du poisson à 13.31 kg.

Ces différentes estimations témoignent du progrès important enregistré ces dernières années en termes de la promotion de la consommation du poisson, qui ont permis de tripler le ratio de la consommation en l'espace de 20 ans.

Nouakchott reste le premier lieu de distribution, avec 28% des volumes en 2018. Il est suivi de Nouadhibou avec 9% puis Kaédi (5,88%), Kiffa (5,74%), Aleg (4,9%), Boghé (4,6%), Zouerate (4,42%), Rosso (4,35%), Atar (4,13%), Néma (3,77%), Tidjikja (3,2%), Aioun (2,83%). Ces dix villes totalisent 81% des volumes distribués. On note qu'environ 80% des volumes distribués en 2018 l'ont été dans les capitales régionales contre 20% distribués au niveau des autres Moughataas et communes de l'intérieur.

En dehors des capitales régionales, 4 Moughataas concentrent 11% des volumes distribués en 2018, soit un peu plus de la moitié des tonnages distribués en dehors des capitales régionales. Il s'agit de Boghé (4,64%), M'Bout (2,61%), Boutilimit (2,15%) et Timbedra (1,61%).

Par ailleurs, on constate que certaines villes n'ont pas été desservies en 2018, à savoir Boulenouar et Ouad Nagma ainsi que les localités situées sur les axes Lexeiba-Monguel et Kaédi-Sélibaby.

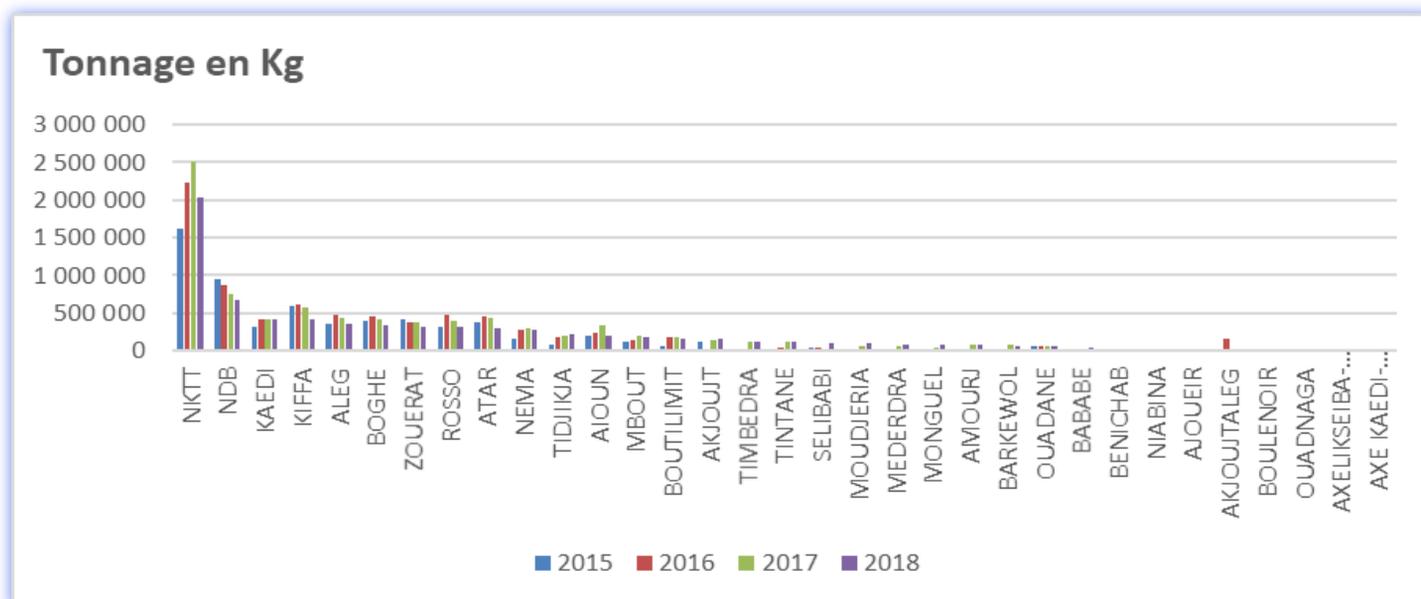


Figure 34. Evolution des quantités distribuées par la SNDP

Tableau 15. Evolution des volumes de poisson distribués par la SNDP (par Kg)

Centres	2015	2016	2017	2018	%
Nouakchott	1 621 000	2 240 000	2 500 000	2 036 000	<b>28,10</b>
Nouadhibou	950 000	874 000	753 000	668 000	<b>9,22</b>
Kaédi	323 000	418 000	417 000	426 000	<b>5,88</b>
Kiffa	594 000	622 000	575 500	416 000	<b>5,74</b>
Aleg	365 000	480 840	446 000	355 000	<b>4,90</b>
Boghé	394 000	451 000	412 500	335 990	<b>4,64</b>
Zouérate	418 000	380 000	380 000	320 000	<b>4,42</b>
Rosso	327 000	470 000	395 000	315 000	<b>4,35</b>
Atar	373 000	457 030	427 000	299 000	<b>4,13</b>
Néma	156 000	283 000	298 000	273 000	<b>3,77</b>
Tidjikja	81 000	173 630	206 000	219 000	<b>3,02</b>
Aioun	204 000	247 000	332 000	205 000	<b>2,83</b>
Mbout	127 000	148 000	193 500	189 000	<b>2,61</b>
Boutilimitt	61 000	187 000	176 000	156 000	<b>2,15</b>
Akjoujt	117 000		131 000	153 000	<b>2,11</b>
Timbedra			114 000	117 000	<b>1,61</b>
Tintance		51 000	125 000	111 000	<b>1,53</b>
Sélibaby	36 000	50 000	24 000	107 000	<b>1,48</b>
Moudjéria			58 000	93 000	<b>1,28</b>
Mederdra			65 000	88 000	<b>1,21</b>
Monguel			41 000	85 000	<b>1,17</b>
Amourj			87 000	72 000	<b>0,99</b>
Barkéwol			88 000	70 000	<b>0,97</b>
Ouadane	57 000	67 000	64 000	56 020	<b>0,77</b>
Bababé		23 000	8 000	51 000	<b>0,70</b>
Benichab		8 000	24 000	24 010	<b>0,33</b>
Niabina		6 000	5 000	4 510	<b>0,06</b>
Ajoueir		13 000	15 500	2 000	<b>0,03</b>
AkjoujtAleg		164 000			-
Boulenouar	24 206	23 655	22 596		-
Ouad Naga	6 500	13 500	7 500		-
Axe Likseiba-Monguel	9 000				-
Axe Kaédi-Sélibaby	9 000				-
<b>Total général</b>	<b>6 252 706</b>	<b>7 850 655</b>	<b>8 391 096</b>	<b>7 246 530</b>	

Source : SNDP

Rapport annuel des statistiques  
Observatoire Economique et Social des Pêches(OESP)

# Deuxième partie : Pêche Continentale



## 1. Espèces dominantes

Les eaux continentales mauritaniennes sont caractérisées par une diversité ichthyologique assez importante. En effet, plusieurs espèces ont été répertoriées dans les différents sites avec une richesse très remarquable dans la zone du fleuve, ou dans certains sites, 30 espèces ont été recensées. Dans les autres plans d'eau la richesse ichthyologique est moins importante et se limite généralement à une à deux espèces, hormis dans

les sites de la région de l'Assaba où une diversité ichthyologique est observée dans les différents sites de la région avec 7 à 12 espèces. Au niveau d'AJAR Kouroujel quelques espèces des moules ont été répertoriées. Au niveau de la zone du fleuve, environ 30 espèces, appartenant à 10 familles ont été répertoriées. Dans les autres sites continentaux 15 espèces, appartenant à 8 familles ont été recensées. Il importe de souligner l'absence des données biologiques permettant de caractériser les cycles de reproduction et les potentiels permisibles de ces espèces.

Les principales espèces d'eau douce rencontrées en Mauritanie sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 16. Espèces abondantes dans la zone du fleuve

Familles	Espèces
<b>Bagridae</b>	<i>Bagrus bayad</i>
	<i>Bagrus docmac</i>
	<i>Clarotes laticeps</i>
	<i>Auchenoglanis biscutatus</i>
	<i>Aunoglanis occidentalis</i>
	<i>Chrysichthys nigrodigitatis</i>
<b>Clariidae</b>	<i>Heterobranchus bidorsalis</i>
	<i>Heterobranchus sp.</i>
	<i>Clarias gariepinus</i>
	<i>Clarias anguillaris</i>
<b>Centropomidae</b>	<i>Lates niloticus</i>
<b>Characidae</b>	<i>Alestes baremoze</i>
	<i>Alestes dentex</i>
	<i>Brycinus nurse</i>
	<i>Brycinus leuciscus</i>
	<i>Hydrocynus sp.</i>
<b>Cyprinidae</b>	<i>Barbus occidentalis</i>
	<i>Labeo senegalensis</i>
	<i>Labeo coubie</i>
<b>Mochokidae</b>	<i>Synodontis schall</i>
	<i>Synodontis membranaceus</i>
<b>Cichlidae</b>	<i>Oreochromis niloticus</i>
	<i>Sarotherodon galileus</i>
	<i>Tilapia zillii</i>
<b>Schilbeidae</b>	<i>Schilbe intermedius</i>
	<i>Schilbe mystus</i>
<b>Mormyridae</b>	<i>Marcusenius senegalensis</i>
	<i>Mormyrus rume</i>
	<i>Mormyrops deliciosus</i>
<b>Lepidosirenidae</b>	<i>Protopterus annectens</i>

Nom Vernaculaire	Nom Scientifique	Famille
Wanda	<i>Protopterus annectens</i>	<b>Lepidosirenidae</b>
Telagha	<i>Hydrocynus foeskalii</i>	<b>Mormyridae</b>
Badra	<i>Mormyrus rume</i>	<b>Mormyridae</b>
Ndelew	<i>Mormyrops deliciosus</i>	<b>Mormyridae</b>
Balew	<i>Clarias gariepinus</i>	<b>Clariidae</b>
Vour	<i>Oreochromis niloticus</i>	<b>Cichlidae</b>
Guitre	<i>Alestes baremoze</i>	<b>Characidae</b>
Nana	<i>Hydrocynus brevis</i>	<b>Characidae</b>
Safdou	<i>Porcus bayard</i>	<b>Bagridae</b>
Gourlou	<i>Auchenoglanis biscutatus</i>	<b>Bagridae</b>
Rimbere	<i>Citharinus citharinus</i>	<b>Citharinidae</b>
Diandere	<i>Barbus fourreau</i>	<b>Cyprinidae</b>
Doula	<i>Labeo senegalensis</i>	<b>Cyprinidae</b>
Hodando	<i>Synodontis schall</i>	<b>Mochokidae</b>
Ghougha	<i>Hemisynodontis membranaceus</i>	<b>Mochokidae</b>

## 2. Barrage Foug Gleita

### Informations Générales :

- Coordonnées géographiques : 16°11'50" N / 12°32'48" W
- Wilaya : Gorgol
- Moughata : Mbout
- Commune : Mbout, Foug Gleita, Lahrache, Ticobra
- Site urbain proximal : Mbout, Kaédi (120 km à l'ouest)
- Morphologie : Lac allongé dans le sens Nord-Sud avec un bras se dirigeant vers l'Est
- Longueur : 25 km, largeur : 7 à 10 km
- Altitude : cote + 28,7 m (minimale) à cote + 38,70 (maximale)
- Retenue : Barrage artificiel construite en 1985 sur le Gorgol Noir, au niveau du mont OuaOua. Sa hauteur est de 45 m, sa longueur est de 117 m et sa largeur de 3,5 m.
- Superficie : 16 000 ha
- Profondeur d'eau : moyenne de 3 à 6 m, pouvant atteindre 9 m par endroits
- Saisonnalité du plan d'eau : permanent
- Alimentation : par ruissellement de nombreux oueds
- Sol : argileux et très fertile
- Utilisations : irrigation de terres agropastorale, activité de pêche
- Villes et villages environnants : Mbout, Dabaye Mbout, NDoula, Chalekha Balé, Foug Gleita, Windé Hairé, Rachatt, Lahrach, Ticobra.

### Données relatives à la pêche continentale :

- Types de pêche : Filets maillants, palangres (n° 9 ; 10 ; 11 ; 12 et 13), éperviers, Sennes de rivage
- Nombre d'espèces ichtyologiques capturées : 20
- Tonnage des captures : 223 tonnes
- Villages environnants : 13
- Population totale : 22 530 habitants dont 11 706 femmes
- Sites de débarquements : Barrage, Ndoula, Lemseiguem, Mdeidatt et Wanthia. Sites de commercialisation : Les 4 communes du Département de Mbout ; l'axe Sélibaby (pour le ravitaillement de la région de Guidimakha ; l'axe Maghama (pour la région du Gorgol).

### Caractéristiques du Barrage de Foug Gleita:

Le barrage de Foug Gleita est situé dans le Sud mauritanien, sur le confluent Gorgol Noir, en amont de sa confluence avec l'Oued Gorgol Blanc et le fleuve Sénégal.

### Configuration géographique :

Le substratum du fond de la vallée est une roche saine imperméable constituée de schistes quartzitiques à intercalations ponctuelles de niveaux tendre, avec un pendage de 50° à 60° vers l'aval. La vallée est recouverte de 25 m d'alluvions. La fondation du barrage est implantée sur ces roches.

L'eau de la retenue est utilisée pour l'irrigation de terres agricoles dans le périmètre. La surface de la retenue s'étend sur 160 km<sup>2</sup> et dispose d'une capacité de 400 millions de m<sup>3</sup>. Avec une telle retenue considérée comme la plus importante du pays, le barrage de Foug Gleita dont la première mise en eau est intervenue en 1983, permet d'irriguer actuellement un périmètre de 1950 ha. De même, de nombreux animaux domestiques (vaches, chèvres, moutons, etc.) y trouvent de l'herbe et de l'eau en abondance. Le barrage permet en outre de soutenir l'alimentation en eau du Gorgol en période d'étiage, pour l'exploitation de périmètres irrigués dans les zones de Lexeiba et de Kaédi.

**Le sol** de la dépression est constitué d'argiles et de limons argileux très fertiles.

**La végétation** herbacée est sur tout composée de *Kyllinga squamulata* (qui recouvre la berge et se prolonge jusque dans l'eau du côté ouest) et *Ipomoea aquatica*. La végétation ligneuse est essentiellement composée d'arbres typiques du Sahel (*Acacia nilotica*, *Acacia sieberiana*, *Acacia ehrenbergiana*, *Balanites aegyptiaca*, *Calotropis procera*, *Leptadenia pyro-technica*, *Ziziphus mauritania*). Des îlots d'arbres apparaissent au milieu du plan d'eau (*Acacia* sp.) de même que de vieux troncs d'arbres morts.

**Oiseaux** (Hérons, Cormorans, Pélicans, Sternes, Aninga) ;

**Reptiles** (Lézards, Varians du Nil, Varians du désert, Boas, Vipères).

**La faune ichtyologique** est composée de plusieurs espèces issues du fleuve (environ 24 espèces rencontrées).

**Activités agricoles** : On assiste à des cultures de décrues sur les berges du lac (maïs, haricots, patates douces, etc.)



## Conclusion

Une augmentation de 17% a été observée en 2018 par rapport à l'année 2017. De même, les captures globales réalisées dans la ZEEM ont atteint plus d'un million cinq cent mille tonnes. Elles ont suivi ainsi la même tendance constatée les dernières années. Il a été constaté que l'accroissement des captures sur les cinq dernières années de 2014 à 2018 est d'un taux moyen de 39%.

Quant aux exportations, l'année 2018 a connu une augmentation de 26% dans les exportations totales des produits de la pêche maritime par rapport à l'année 2017, le niveau le plus élevé depuis 2013, soit 897.440 tonnes.

La valeur des exportations de 2018 a connu une forte augmentation de 38% par rapport à 2017, soit 8,9 Milliards MRU. Cette augmentation est imputable essentiellement à l'augmentation très importante des prix à l'exportation des céphalopodes d'une part et à la quantité exportée des produits congelés d'une autre part.

La valeur ajoutée de la pêche a connu une croissance continue ces dernières années. En effet, elle est passée de 2,7 Milliards MRU en 2015 à 6.2 Milliards en 2018, soit une croissance de 55% par rapport à son niveau en 2017.

En 2018, le marché européen continue sa dominance en termes de valeur, avec 42% soit 16.4 Milliards MRU aux recettes d'exportation. L'augmentation importante de la valeur des exportations, constatée en 2018, a concerné trois principaux marchés à savoir le marché européen, africain et russe.

Les recettes budgétaires du secteur des pêches ont continué sur la même tendance à la hausse observée ces dernières années. Ainsi, elles ont atteint 8.9 Milliards MRU en 2018 contre 6.7 Milliards en 2017, soit une croissance de plus de 30% sur les deux années.

La Distribution de Poissons a connu en 2018 une augmentation de taux de distribution à l'issue des efforts fournis par la SNDP pour la promotion de la consommation du poisson à l'intérieur du pays. Ainsi, Elle a élargi son réseau de distribution pour couvrir 196 points de distribution, répartis sur 29 centres de distribution. Les quantités distribuées ont atteint en 2018 plus de 7200 tonnes.

En plus de la pêche maritime, la Mauritanie dispose d'un potentiel important en termes de pêche continentale, dont l'exploitation permettra d'accroître la contribution de ce sous-secteur dans la création des emplois et la lutte contre l'insécurité alimentaire dans le milieu rural.

# Annexes

## Annexe 1. Prix moyens des principales espèces commercialisées (MRO/KG)

	2013	2014	2015	2016	2017
MEROU JAUNE P	2 304,80	2 323,53	2 200,00	2 744,24	3 022,13
THIOF G	2 281,10	2 300,00	2 078,16	2 323,88	2 856,17
THIOF P	2 004,00	2 012,09	1 816,18	2 157,87	2 530,21
CALAMARE	771,20	864,71	900,00	900,00	2 285,41
POULPE	881,60	1 574,84	1 441,28	1 754,63	2 179,83
MEROU JAUNE G	1 827,20	1 732,68	1 730,64	1 819,53	2 068,94
MEROU NOIR	1 604,80	1 782,35	1 779,19	1 797,24	1 787,23
COURBINE	1 279,20	1 404,25	1 543,02	1 622,22	1 571,67
DORADE ROSE G	1 260,80	1 270,59	1 196,51	1 331,34	1 355,98
CAPITAINE	578,40	593,79	800,00	792,59	981,55
DORADE ROSE M	727,20	758,50	766,86	885,25	940,60
PAGEOT	328,40	411,11	359,88	399,54	685,90
Mulet	441	392	205	339	674
DORADE GRISE	230,80	232,46	214,53	246,05	341,63
Sardinelle	48	38	54	56	118

Source : DARE

## Annexe 2 Glossaire des produits exportés

<i>Libellé</i>	<i>Explication</i>
Céphalopodes	Poulpes principalement congelés et marginalement frais <sup>1</sup> , Seiches et calamars congelés
Pélagiques <sup>2</sup>	Anchois, Sardines, Sardinelles, Maquereaux, Chinchards, Thons rouges, Thons obèses congelé
Démersaux <sup>3</sup>	Soles, Dorades, Truites, Turbots, Merlus, Tilapias, Anguilles, Squales, Reais, Bars, Homards, Crabes, Coquilles, Clams, Coques, Arches, Ormeaux, Méduses, Poissons plats, Foies, Oeufs, Laitances, Salés, Séchés, Fumés, Saumure, Sparidae, Autres
Congelés <sup>4</sup>	Soles, Turbots, Poissons plats, Thons, Sardinelles, Sardine, Chinchards, Maquereaux, Merlus, Reais, Bares, Œufs foies, Filets, Autres poissons
Frais <sup>5</sup>	Thons, Maquereaux, Moules, Vivants, Fraiches, Réfrigérées, Autres Œufs foies, Filets
Farines	Farines et Poudres de poissons
Huiles	Huiles, graisse
Crustacés <sup>6</sup>	Langoustes, Langoustines, Crevettes et autres crustacés
Conserves <sup>7</sup>	Calmars, Seiches, Autres Préparations, Saucissons

Source : Douane

1 - Il s'agit de petites quantités de poulpe

2 - Principalement destiné aux marchés africain et russe.

3 - Essentiellement congelés

4 - Destiné majoritairement à l'Afrique (90%)

5 - Produits frais ou réfrigérés

6 - Produits congelés, frais ou vivant de la pêche maritime et de la pêche continentale

7 - Principalement des conserves à bord de bateaux-usines

## Annexe 3. Localisation des principaux plans d'eau à potentiel de pêche et de pisciculture

Willayas	Noms des plans d'eau	Localisations	
		Latitude	Longitude
HodhEcharghi	Dendare	16°17,108'N	06°40,640'W
	Niamy	15°40,372'N	06°34,765'W
	Vedre	15°37',690'N	06°53,745'W
	Tough	16°04,587'N	07°34,808'W
	Mahmouda	16°20,226'N	07°40,640'W
	Vani(t)	15°55,976' N	07°45,740'W
	Vough	16°01,331' N	08°48,282'W
Hodh EL Gharbi	Oum Lelli(t)	16°23,161'N	09°18,225' W
	Gounguel(t)	16°23,684'N	09°34,145'W
	Tally(t)	15°50,717'N	09°25,706'W
	Soueil(t)	15°44,695'N	09°41,476'W
Assaba	Bougari	16°32,160'N	10°47,942'W
	Ejar	16°22,660'N	11°24,917'W
	Lebheir	16°34,575'N	12°03,252'W
	Kankossa	16°01,33' N	11°29,180' W
	Garalla	15°46,567' N	11°28,912' W
Gorgol	Barrage de FomGleita	16°09'044'' N	13°30'229'' W
	Belal	16°00' 44'' N	13°30'290'' W
	Warla	15°22'825 N	13°56'577 W
	Félé	15°20' N	12°51' W
	Mayel	15°20'219 N	12°49'521W
	Gawradji	15°28'00 N	12°54'00W
	Dellama	15°39'060 N	13°11'665 W
	Lougal	15°47'428 N	13°15'585 W
	Bowel	15°54'345 N	13°18'123 W
	Pofoye	15°44'65 3 N	13°15'295 W
	Cape	16°00'507 W	13°20'792 W
	Manga	15°59'716	13°21'126 W
	HamadyIfra	16°05'421 N	13°24'777 W
	Ngagny sur le Gorgol noire	16°09'121 N	13°28'876 W
	Kaédi(LouguéréToulel sur le fleuve sénégal)	16°08'514 N	13°29'690 W
	Rouss	16°07'734 N	13°38'408 W
	Yibam	15°32'660N	12°48'359W
	Helli	15°23'236N	12°55'685W
	Alaweli	15°30'270W	12°47'967W
	Paliba	15°30'408W	12°56'294W
	WordéBohé	15°14'682N	12°49'181W
	Welhoré	15°14'092N	12°50'201W
	Mayel DAO	15°30'909N	12°59'795W
	Gnady	15°30'622N	13°01'721W
	Meye	15°31'690W	13°04'735W
	Louguéré	15°33'694N	13°04'132W
Bonafnndé	15°39'470N	13°10'603W	
Brakna	Lac de Maal	16°57'221N	13°22'200'W
	Lac Aleg	17°03'07 N	13°55'130 W
	Widim	16°16'00N	13°57'00W
	Yédia		
	Diou		
	Fawou		
	Bangué		
Trarza	Jelwar		
	Lac de R'kiz	16°50'00N	15°25'00W
	Parc National de Diawling	16°13'00N	16°35'00W
	Legouéré	16°31'992N	15°55'324W
	Meissoukh	16°30'07N	15°43'376W
	Tambass	16°38'061N	15°35'329W
	Akjoum	16°37'285N	15°35'007W
	Agweilit	16°48 '414N	15°18'474W
	Lexeiba	16°39'327N	14°53'201W
	Tékane	16°30'070N	15°43'376W
	NDiawane	16°36'375N	15°19'241W
	Ech	16°36'216N	15°19'151W
	Dikine Aly Kane	16°36'090N	15°16'587W
	Donnaye sur le Koundy	16°41'308N	15°05'099W
	Hakkundéweendou	16°43'102N	14°59'275W
	HoréGawdé	16°43'134N	14°56'522W
	Dioundé	16°34'002N	15°00'264W
	Gandjandji	16°41'404N	14°57'255W
	Heirou	16°43'041N	14°55'467W
Tagant	Tamourt en Na'âj	17°52'560N	12°12'370W
	Guebbo	18°15,595'N	12°22,334'W
	Matmata(t)	17°52,854'N	12°0 5,593'W
Guidimakha	Wompou	15°07'52N	12°43'320W
	Khavré		

Source : DPCP

## Acronymes

<b>CEPH</b>	Céphalopodes
<b>BCM</b>	Banque Centrale de Mauritanie
<b>CIDDPM</b>	Cadre d'Investissement pour le Développement Durable de la Pêche en Mauritanie
<b>CONS</b>	Conserve
<b>CTS</b>	Comité Technique des Statistiques
<b>DARE</b>	Direction de l'Aménagement des Ressources et des Etudes
<b>DDVP</b>	Direction du Développement et de la Valorisation des Produits
<b>DEM</b>	Demersaux
<b>DGD</b>	Direction Générale des Douanes
<b>DGD</b>	Direction Générale des douanes
<b>DMM</b>	Direction de la Marine Marchande
<b>DPCP</b>	Direction de la Pêche Continentale et de la Pisciculture
<b>GCM</b>	Garde Côtes Mauritaniennes
<b>ICCAT</b>	Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique
<b>IMROP</b>	Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches
<b>KG</b>	Kilogramme
<b>MEF</b>	Ministère de l'Economie et des Finances
<b>MEFDGI</b>	Ministère de l'Economie et des Finances, Direction Générale des Impôts
<b>MPEM</b>	Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime
<b>MSY</b>	Maximum Sustainable Yield
<b>NDB</b>	Nouadhibou
<b>NKTT</b>	Nouakchott
<b>OESP</b>	Observatoire Economique et Social des Pêches
<b>ONISPA</b>	Office National d'Inspection des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture
<b>ONS</b>	Office National des Statistiques
<b>PA</b>	Pêche Artisanale
<b>PC</b>	Pêche Côtière
<b>PEL</b>	Pélagiques
<b>PH</b>	Pêche Hauturière
<b>PIB</b>	Produit Intérieur Brut
<b>PNBA</b>	Parc National du Banc d'Arguin
<b>SCAPP</b>	Stratégie de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée
<b>SSF</b>	Salé Séché Fumé
<b>SMCP</b>	Société Mauritanienne de Commercialisation de Poisson
<b>SNDP</b>	Société Nationale de Distribution de Poisson
<b>SSPAC</b>	Système de Suivi de la pêche Artisanale et Côtière
<b>T</b>	Tonne
<b>TAC</b>	Total Admissible des Captures
<b>VA</b>	Valeur ajoutée
<b>ZEE</b>	Zone Economique Exclusive
<b>ZEEM</b>	Zone Economique Exclusive Mauritanienne

## Définitions

**La pêche :** Désigne l'acte ou la tentative de capturer, extraire ou tuer, par quelque procédé que ce soit, des espèces vivantes dont le milieu de vie normal ou le plus fréquent est l'eau.

**Pêche de subsistance :** est celle pratiquée sous la forme traditionnelle, elle a pour but principal l'obtention d'espèces comestibles pour la subsistance du pêcheur et de sa famille et ne donne pas lieu à la vente de la majeure partie des captures.

**Pêche commerciale :** est pratiquée dans un but lucratif.

**Pêche artisanale maritime :** désigne toute pêche, s'exerçant à pied ou à l'aide de navires pontés ou non pontés de longueur hors-tout (LHT) inférieure ou égale à quatorze (14) mètres non motorisés ou ayant un moteur de puissance inférieure ou égale à 150 chevaux et opérant avec des engins de pêche passifs, à l'exception de la senne tournante coulissante.

**Pêche côtière:** désigne toute pêche exercée par un navire (i) de longueur inférieure ou égale à 26 mètres et ne remplissant pas les conditions spécifiques de la pêche artisanale pour les Céphalopodes, Crustacés, Poissons de fonds et (ii) de longueur strictement inférieure à 60 m pour les pélagiques. Les navires de pêche côtière opèrent avec des engins passifs ou non à l'exception du chalut de fond et de la drague.

**Pêche hauturière:** désigne toute pêche commerciale pratiquée à l'aide de navires ayant des caractéristiques autres que celles de la pêche artisanale ou de la pêche côtière.

**Le régime national :** constitue le régime de principe pour l'exploitation des ressources halieutiques des eaux sous juridictions mauritaniennes.

**Le régime étranger :** est un régime d'exploitation exceptionnel accordé à tout concessionnaire disposant d'un droit d'usage alloué dans le cadre d'accords internationaux de pêche ou autres arrangements avec un pays tiers, un groupe de pays ou une entité privée étrangère.

**Etablissement de traitement et de transformation de produits de pêche :** tout local ou installation à terre ou à bord, dans lequel des produits de pêche sont traités, manipulés, entreposés, mis en boîte, séchés, mis en saumure, salés, fumés, réfrigérés, mis en glace ou congelés ou traités de toute autre manière, à des fins commerciales.

**TAC (Total Admissible des Captures):** Désigne la quantité des captures de ressources halieutiques autorisée pendant une période donnée.

**MSY (Maximum Sustainable Yield) :** correspond à la capture annuelle la plus élevée possible, qui peut être maintenue au fil du temps, en maintenant le stock à un niveau produisant une croissance maximale. Le MSY fait référence à un état d'équilibre hypothétique entre la population exploitée et l'activité de pêche.

**Produits congelés :** Tout produit ayant subi une congélation permettant d'obtenir à cœur une température inférieure ou au plus égale à  $-18^{\circ}\text{C}$ , après stabilisation thermique.

**Farines et huiles de poisson :** produits finis obtenus à partir des rebus des usines de transformation et des rejets de poisson entier frais, notamment les petits pélagiques.

**Produits frais ou vivants, produits entiers ou préparés :** produit n'ayant subi en vue de sa conservation, aucun traitement, autre que la réfrigération/ produits capturés et maintenus vivants, comme les langoustes vertes et langoustes roses.

## Les données utilisées et leurs sources

Les informations et analyses contenues dans ce rapport sont issues d'une compilation des sources de données des différentes structures du département ainsi que les autres départements sectoriels, il s'agit de : la Garde Côtes Mauritanienne (GCM), la Direction Générale de l'Exploitation des Ressources Halieutiques (DGERH), la Direction de la Marine Marchande (DMM), la Direction de l'Aménagement des Ressources et des Etudes (DARE), la Direction du Développement et de la Valorisation des Produits (DDVP), la Direction de la Pêche Continentale et de la Pisciculture (DPCP), l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP), Société Mauritanienne de Commercialisation de Poisson (SMCP), la Société Mauritanienne de Distribution du Poisson (SNDP), l'Office National d'Inspection des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture (ONISPA), la Direction Générale des douanes, la Banque Centrale de Mauritanie (BCM), etc. Ces données ont été validées par le Comité Technique des Statistiques, qui regroupe l'ensemble d'institutions productrices des données sur le secteur des pêches.

Concernant les données sur les captures, on note par exemple que les navires hauturiers et les bateaux côtiers opérant dans la zone économique exclusive Mauritanienne (ZEEM) sont tenus à remplir quotidiennement un journal de bord qui est transmis à la Garde Côtes Mauritanienne (GCM), à la fin de chaque marée. Dans ce journal de pêche sont renseignées toutes les informations relatives aux caractéristiques du bateau et de la marée ainsi que les opérations de pêche effectuées, la date et les lieux d'activité.

On doit cependant noter que les données relatives à la pêcherie thonière sont absentes dans ce rapport. En effet, vu l'absence d'une flotte nationale ciblant cette pêcherie de grands pélagiques, ces espèces sont pêchées dans le cadre des accords bilatéraux entre la Mauritanie et certains pays ou groupes de pays dont le Japon et l'Union européenne. Ces pays déclarent leurs captures directement à la Commission Internationale pour la Conservation des Thonidés de l'Atlantique (ICCAT). A partir de 2018 ces données seront disponibles au niveau de la GCM et pourront donc être exploitées par l'OESP.

Pour la pêche artisanale, un système de suivi dénommé SSPAC (Système de Suivi de la Pêche Artisanale et Côtière) est mis en place par l'Institut Mauritanien de Recherches Océanographiques et des Pêches (IMROP) et permet de donner une estimation des captures et de l'effort de pêche de ce segment. Ce système est basé sur un échantillonnage des retours de pêche au niveau des principaux points de débarquement du littoral. Cet échantillonnage est complété par un recensement mensuel des unités de pêche actives et sert de base pour l'extrapolation des captures et de l'effort de pêche. Une enquête cadre semestrielle est menée également par l'IMROP afin de recenser les moyens matériels et humains de la pêche artisanale. Elle fournit, notamment, une estimation de l'emploi embarqué de la PA.

Les données relatives aux exportations sont fournies par la Société Mauritanienne de Commercialisation de Poisson (SMCP) et les services de douanes chargés des systèmes d'informations (SYDONIA).

Concernant la pêche continentale, la Mauritanie dispose d'énormes potentialités exploitables et constituent dans le cadre d'une approche intégrée, un appoint pour les politiques de gestion et de développement durable. A cet effet, la Stratégie nationale du secteur en cours 2015-2019 a dédié un axe à la promotion et au développement de la pêche continentale et fluviale. Une direction centrale chargée exclusivement de la promotion et du développement de ce sous-secteur a été créée. Une partie de ce rapport est consacrée aux principaux indicateurs disponibles pour ce sous-secteur.



إحصائيات الصيد البحري في 2018

Introduction

Dans le cadre de la bonne gouvernance du secteur des pêches, l'Observatoire Economique et Social des Pêches a publié le premier numéro de son bulletin trimestriel qui vient mettre à la disposition des structures du département et sectoriels, des partenaires, des professionnels, des chercheurs et universitaires et du grand public des informations et analyses des performances du secteur des pêches et sa contribution à l'économie nationale.

في إطار الحكمة الرشيدة لقطاع الصيد البحري، نشر المرصد الاقتصادي والاجتماعي للصيد العدد الأول من الرسالة الإخبارية الفصلية لسنة 2018 والتي ستمكن الإدارات المركزية لقطاع الصيد البحري والإدارات القطاعية والشركاء والمهنيين والباحثين والأكاديميين وكذلك الجمهور العام من الحصول على المعلومات الإحصائية والتحليل والرسوم البيانية التفصيلية حول القطاع ومساهمة في الاقتصاد الوطني. وتتضمن النشرة معلومات حول كميات الحصص المرخصة، الكميات المصطادة، كمية وقيمة المصدر للخارج، أسعار النوعيات الأساسية، الصيد القاري، كميات السمك الموزعة على الشعب.

Total Admissible des Captures en 2018 الحصص المرخصة

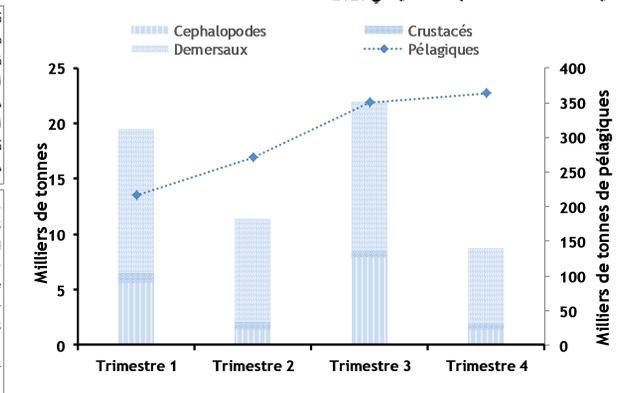
Table with 2 columns: Pêcherie, TAC. Rows include Céphalopodes (32 230), Crevettes (4 900), Démersaux (87 000), Merlus (13 200), Petits Pélagiques (1 246 000), Crabes (400), Thons (24 000), Langouste Rose (500), Praires (350 000), Total (1 758 230).



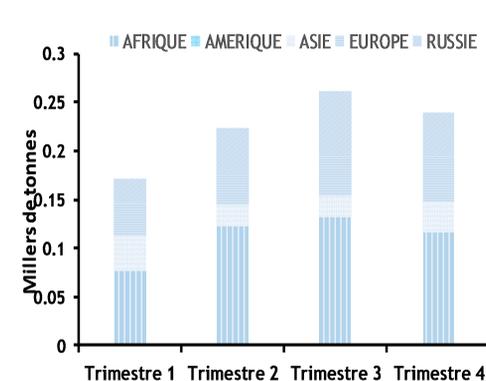
تجاوزت الكميات المصطادة في المنطقة الاقتصادية الخالصة لموريتانيا بدون احتساب الصيد التقليدي حاجز 1.2 مليون طن. نلاحظ أن 29.6% من هذه الكمية تم تحقيقها خلال الربع الثالث من السنة. 29.4% في الأول، 22% في الثاني و 19% في الرابع. من حيث التوزيع حسب مصائد الأسماك، لا تزال أسماك السطح في الصدارة إلى حد كبير بنسبة 95% من إجمالي المقبوضات. تتوزع الكميات المصطادة من طرف الصيد التقليدي أساسا إلى 51% من رأسيات الأرجل، 30% أسماك سطحية و 1% من أسماك القاع.

Les captures, hors pêche artisanale et senneurs, réalisées dans la ZEE ont dépassé 1.2 millions des tonnes. On constate que 29.6% de ce tonnage a été réalisé durant le 3ème trimestre, 29.4% au 1ème, 22% au 2ème et 19% au 4ème. En termes de répartition par pêcherie, les pélagiques contiennent toujours de dominer largement les captures avec 95% du tonnage total. La pêche artisanale se compose de 51% de céphalopodes, 30% pélagique et 1% de démersaux.

Captures par pêcherie en 2018



Volume des exportations par destination

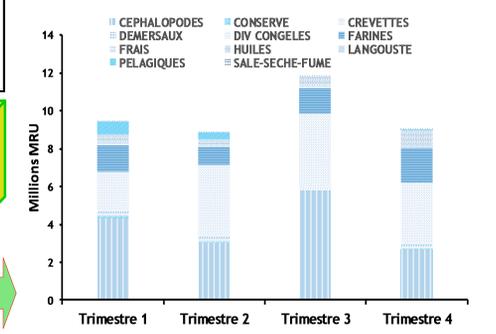


الأسواق الإفريقية تتفوق من حيث الكمية المصدرة إليها بـ 50% في 2018 تليها روسيا بـ 21% ثم أوروبا بـ 17% و آسيا بـ 13%. Le marché africain domine les exportations en volume, par 50% en 2018 suivi par le marché russe (21%), puis l'Europe (17%) et l'Asie (13%).

La valeur des exportations de la pêche maritime a atteint 39 Milliards MRU en 2018. بلغت قيمة صادرات الصيد البحري 39 مليار أوقية جديدة سنة 2018

تساهم الراسديمات في إيرادات القطاع بحوالي 40%، والأسماك المجمدة المختلفة بنسبة 33.4%، و دقيق السمك 14% و زيت السمك بنسبة 4.1%. وبالرغم من قلة كمية الراسديمات، (4.5%) فهي مع ذلك تجلب أكبر مردود مالي. Les recettes sont principalement dues au céphalopodes (40.6%), divers congelés, (33.4%), farine de poisson (14%), l'huile de poisson (4.1%). Les céphalopodes qui contribue à seulement 4.5% au volume sont le principal contributeur aux recettes d'exportation.

Valueurs des exportations par produit



Valeur marchande des produits halieutiques en 2018

Grid of product prices for 2018, including items like Octopus vulgaris, Epinephelus aeneus, Salé-Séché, Sardine, and various fish oils.

أسعار المنتجات البحرية في 2018

العالة في الصيد البحري يوفر قطاع الصيد البحري في سنة 2018 حوالي 226000 فرصة عمل منها 66491 مباشرة موزعة كالتالي: 42903 صياد تقليدي، 6191 بحار شاطئ، و 4796 بحار أعماق، 2248 مساعد صياد، 1937 عامل تحويل و 8394 عامل مصنع أو مخزن تبريد.

EMPLOI DE PECHE MARITIME

En 2018, les emplois générés par le secteur des pêches maritime sont estimés à 226000. Les emplois directs atteignent 66461 emplois (42903 pêcheurs artisanaux, 6191 marins côtiers, 4796 marins hauturiers, 2248 mar-reyeurs, 1937 transformateurs artisanaux et 8394 dans les usines et entrepôts frigorifiques).

Synthèse des recettes de 2015 à 2018

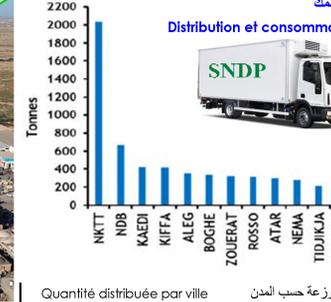
Table with 5 columns: Régime National, Régime Etranger + Compensation, Autre (DGD +MPEM), Total compte trésor, Retenues MPEM / Institutions. Rows for years 2015, 2016, 2017, 2018.

La pêche continentale

La Mauritanie dispose 850 km du rive plat de 25 mètres de large. Elle dispose de 850 kilomètres de rive plat de 25 mètres de large et 25 plans d'eau permanents avec une production de plus de 21000 tonnes par an composée de 7 espèces de poissons. Elle génère plus de 23000 emplois directs.

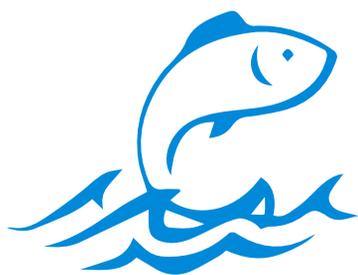
لقد مكنت عمليات توزيع الأسماك على المواطنين الموريتانيين من تسييل حصولهم عليه، مما ساهم بشكل ملحوظ في تشجيع استهلاك المنتجات البحرية ودخولها في عادات المواطن الغذائية. وهكذا فقد قامت الشراكة الوطنية لتوزيع الأسماك خلال 2018 بتوزيع ما يزيد على 7200 طن بشكل مجاني أو بسعر رمزي يبلغ 5 أوقية جديدة للكيلوغرام.

Les opérations de distribution de poissons ont facilité l'accès des populations mauritanienne au poisson, contribuant ainsi de manière significative à la promotion de la consommation nationale des produits de la mer. La Société Nationale de Distribution de Poisson (SNDP) a distribué en 2018 plus de 7200 tonnes à titre gratuit ou à des prix symboliques de 5MRU/kg.



Conclusion: La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Gestion Responsable pour un Développement Durable des Pêches et de l'Economie Maritime 2015-2019 a fait ressortir cette année une nette amélioration des performances du secteur à travers sa contribution dans la balance économique du pays et l'accroissement du secteur en termes de quantité débarquée et exportée et dans les recettes du budget de l'Etat, le rapatriement de devises ainsi que les retombées économiques et sociales.





Rapport annuel des statistiques  
Observatoire Economique et Social des Pêches  
(OESP)

**année**  
**2018**

